



Sufia, aidée de journalières, participe à la surélévation du sol en dessous sa maison, face à la hausse du niveau de la mer et aux fortes marées. Char Atra, district de Shariatpur, Bangladesh (2009). © Dan Chung/Oxfam GB

PLACE A L'ACTION

Propositions d'Oxfam pour le cadre post-2015

En 2015, le monde aura une occasion historique de définir des objectifs ambitieux pour éradiquer la pauvreté et préserver la planète. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arrivant à terme, deux injustices majeures continuent de saper les efforts de millions de personnes pour s'affranchir de la pauvreté et de la faim : les inégalités et le changement climatique. Le cadre post-2015 qui fait suite aux OMD doit relever ce double défi. D'une part au moyen d'objectifs indépendants pour éradiquer les inégalités économiques extrêmes et garantir un développement durable sobre en carbone et résistant aux phénomènes climatiques, et d'autre part en définissant des cibles globales pour le cadre post-2015 face aux inégalités et au changement climatique. Le présent document détaille les propositions d'Oxfam quant aux nouveaux objectifs et cibles à inclure, et sur la forme qu'ils doivent prendre pour ancrer les changements dans le temps.

RESUME

La vision d'Oxfam est celle d'un monde dans lequel chaque être humain peut jouir de ses droits fondamentaux et s'affranchir des injustices de la pauvreté, des inégalités et des souffrances sur une planète dotée de ressources naturelles suffisantes pour subvenir à leurs besoins. Le présent rapport cherche à refléter cette vision dans un nouveau cadre d'objectifs de développement après les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui arrivent à échéance fin 2015.

15 ans après le lancement des OMD, le monde a enregistré la réduction de la pauvreté la plus rapide que l'humanité ait jamais connue. La part de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a diminué de plus de 50 %, sortant quelque 500 millions de personnes de la pauvreté. En Afrique sub-saharienne, le nombre de décès en couches a diminué de 41 % par rapport au niveau des années 1990. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté nettement au Rwanda, au Liberia, à Madagascar, au Malawi, au Niger et en Éthiopie. Les efforts déployés pour lutter contre les maladies portent leurs fruits, avec un recul de 25 % de la mortalité due au paludisme¹.

Ces évolutions ne sont pas spécifiquement le fait de la création des OMD². En effet, ce sont avant tout les gouvernements nationaux et les processus politiques à Pékin, New Delhi et ailleurs qui ont permis de hisser toute ces personnes hors de l'extrême pauvreté. Cela ne s'est pas joué dans les couloirs des Nations unies. Mais la Déclaration du Millénaire et les OMD constituent une déclaration d'intention pour le monde. Ces outils ont permis aux gouvernements progressistes et à la société civile dans les pays riches comme dans les pays pauvres de réclamer et d'obtenir une hausse considérable de l'aide internationale, et à la société civile de nombreux pays pauvres de demander des comptes à leur État et d'exiger des avancées, notamment en promouvant une course vers l'excellence entre les nations voisines³.

Le multilatéralisme est à la croisée des chemins, après des années de paralysie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), d'inertie concernant un accord mondial en matière de climat et de manque d'entrain du G20 à lutter contre les paradis fiscaux et la crise en Syrie. Le cadre post-2015 sera l'occasion de formuler une nouvelle déclaration d'intention et d'adresser un nouveau cri de ralliement au monde. Un consensus émerge entre les États et la société civile⁴ autour des principes que le nouveau cadre doit intégrer : respect des droits fondamentaux, parité réelle dans les opportunités et les résultats, universalité, durabilité et partage des responsabilités en fonction des compétences de chacun.

Pour Oxfam, et au-delà de ces principes, le nouveau cadre doit privilégier et promouvoir l'action dans deux domaines pour lesquels les OMD n'ont pas apporté une réponse suffisante : les inégalités et le changement climatique.

En concentrant les richesses et le pouvoir aux mains de quelques-uns, les inégalités privent les populations les plus pauvres du minimum d'assistance dont elles ont besoin pour améliorer leurs conditions de vie, réduisant de fait ces personnes au silence. Les discriminations fondées sur l'identité sexuelle continuent de priver les femmes et leurs filles de leurs droits fondamentaux et ne leur donnent pas l'occasion d'exprimer leur plein potentiel.

Parallèlement, de par ses effets dévastateurs sur les récoltes et les moyens de subsistance, le changement climatique sape les efforts des populations pauvres pour nourrir leur famille et éradiquer la pauvreté. Il risque aussi d'anéantir les progrès de la dernière décennie en matière de lutte contre la pauvreté.

Le Groupe de travail ouvert des Nations unies sur les objectifs de développement durable⁵, le rapport 2013 du Secrétaire général sur les OMD et le cadre post-2015⁶ et le rapport de haut niveau des Nations unies⁷ soulignent tous la nécessité de ne pas faire de « laissés-pour-compte », grâce à une croissance inclusive, l'égalité des sexes et la prise en compte des populations les plus marginalisées. Mais nous devons faire preuve de plus d'audace et promouvoir explicitement un programme de redistribution des richesses et du pouvoir qui lutte contre les inégalités par l'intermédiaire d'objectifs et de cibles dédiés afin d'éradiquer la pauvreté et les inégalités économiques extrêmes, d'œuvrer pour l'égalité des sexes, de faire respecter les droits des femmes et de réaliser l'éducation pour tous et la couverture universelle en matière de santé.

Si tout le monde s'accorde à dire que le nouveau cadre doit soutenir le développement durable, ce soutien doit se traduire en un agenda plus ambitieux, avec des objectifs dédiés sur le changement climatique, l'alimentation et la faim, et en intégrant des cibles en matière de climat sur toute la période du cadre. Ces mesures renforceront l'accent sur la nécessité de ne pas dépasser 1,5 °C d'augmentation de la température au niveau mondial et de lutter contre les inégalités pour l'accès aux ressources, dans les limites de ce que la planète peut nous offrir⁸.

Les inégalités et le changement climatique vont encore aggraver la situation des millions de personnes déjà frappées par les conflits et les catastrophes naturelles. Aussi, le cadre doit inclure un objectif pour atténuer les risques pour le développement durable dans le monde.

Oxfam propose deux objectifs supplémentaires pour assurer le financement complet du cadre et veiller à ce que tous les autres objectifs soient atteints. Premièrement, des gains sont possibles en luttant contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux et en mettant en place des systèmes fiscaux internes progressifs et durables. Deuxièmement, la répression de la corruption et la promotion de politiques évolutives et d'une gouvernance inclusive contribueront à une distribution du pouvoir et des ressources rendant autonomes les populations pauvres et marginalisées. Ces deux objectifs sont indispensables à la réussite de tous les autres.

Oxfam propose donc d'intégrer les 11 objectifs suivants dans le nouveau cadre :

Construire des sociétés plus égalitaires

Objectif 1 : Éradiquer les inégalités économiques extrêmes

Objectif 2 : Éradiquer la pauvreté extrême

Objectif 3 : Œuvrer pour l'égalité des sexes et faire respecter les droits des femmes

Objectif 4 : Garantir une couverture universelle en matière de santé

Objectif 5 : Garantir une éducation universelle gratuite et de qualité et la formation continue

Développer la résilience face au réchauffement climatique mondial

Objectif 6 : Garantir un développement durable sobre en carbone et résistant aux phénomènes climatiques qui permet de ne pas dépasser 1,5 °C d'augmentation de la température au niveau mondial

Objectif 7 : Éradiquer la faim et garantir le droit à l'alimentation pour tous

Objectif 8 : Garantir un accès universel et durable à l'eau et à l'assainissement

Objectif 9 : Atténuer les risques pour le développement durable dans le monde

Appliquer le cadre

Objectif 10 : Garantir l'égalité politique par le biais d'une gouvernance inclusive

Objectif 11 : Garantir le financement du cadre

À l'instar des OMD, un accord mondial n'est que la première étape pour engendrer la transformation nécessaire. En conclusion, le présent document expose la façon dont le cadre pourrait être conçu, selon Oxfam, pour apporter des changements durables en créant des mécanismes de redevabilité et en soutenant la société civile pour qu'elle mène des actions à l'échelle nationale, et pour créer un cadre définissant clairement les rôles des États, des entreprises et de la société civile.

Si nous y parvenons, 2015 pourrait constituer un tournant historique dans le monde. Couplé au sommet des Nations unies sur le climat qui se tiendra à Paris cette même année, un accord en faveur d'un nouveau cadre ambitieux en septembre 2015 pourrait favoriser la transition vers un monde plus équitable allégé du fléau de la pauvreté et du changement climatique et améliorant la vie de millions de personnes.

1. CONSTRUIRE DES SOCIÉTÉS PLUS ÉGALITAIRES

Pour mettre un terme aux inégalités économiques croissantes, Oxfam préconise qu'un objectif soit explicitement dédié à cette fin. Oxfam milite également en faveur d'un objectif visant à éradiquer la pauvreté extrême. Pour faire respecter les droits des femmes et œuvrer pour l'égalité des sexes, Oxfam propose un objectif spécifique et la définition de cibles dédiées au sein du cadre. Soulignant l'importance cruciale de la gratuité des services publics dans la lutte contre les inégalités, Oxfam recommande de définir des objectifs pour un accès universel aux soins de santé et à l'éducation. Lorsque la situation le permet, les indicateurs doivent être ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social.

OBJECTIF 1 : ÉRADIQUER LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES EXTRÊMES D'ICI 2030

Les inégalités économiques extrêmes atteignent des niveaux historiques dans certains pays, et le phénomène continue de s'étendre. Les 85 personnes les plus riches détiennent la moitié des richesses de la population mondiale la plus pauvre⁹. Si la communauté mondiale ne parvient pas à inverser la courbe des disparités, les problèmes sociaux et économiques en découlant vont se multiplier et saper les efforts déployés pour éradiquer la pauvreté.

Heureusement, la tendance semble désavouer ceux qui affirmaient que la déferlante de néolibéralisme allait tout emporter avec elle. Un consensus reconnaissant l'impact négatif des grands écarts de richesse et des inégalités extrêmes sur les progrès humains se dégage, rassemblant du président Obama¹⁰ au président Xi Jinping¹¹ et au pape François¹², et de la Banque mondiale¹³ au Fonds monétaire international (FMI)¹⁴ et au Forum économique mondial¹⁵. Dans le cadre du débat post-2015, le Groupe de travail ouvert des Nations unies sur les objectifs de développement durable¹⁶, le rapport 2013 du Secrétaire général des Nations unies¹⁷, l'Union africaine¹⁸ et le rapport de haut niveau des Nations unies soulignent tous la nécessité de ne pas faire de « laissés-pour-compte »¹⁹, grâce à une croissance inclusive, l'égalité des sexes et l'autonomisation des populations les plus marginalisées. Mais les personnes qui développent le cadre post-2015 doivent se montrer plus ambitieuses et traduire cette bonne intention en un plan d'action exhaustif.

C'est pourquoi Oxfam se joint à ceux qui, comme Joseph Stiglitz, prix Nobel et ancien économiste en chef de la Banque mondiale²⁰, défendent la définition d'un objectif dédié à l'éradication des inégalités économiques extrêmes d'ici 2030. Oxfam soutient l'appel de Joseph Stiglitz en faveur d'un écart nul entre le revenu après impôts des 10 % les plus riches et le revenu après transfert des 40 % les plus pauvres. Comme l'indique une nouvelle recherche du FMI²¹, la redistribution, loin de nuire à la croissance, est une politique économique intelligente, car la réduction des inégalités est bonne pour la croissance. Dans la même ligne que le présent document, la Directrice générale du FMI Christine Lagarde a déclaré que le fait de rendre l'impôt plus progressif et d'améliorer l'accès aux services de santé et à l'éducation peut jouer un rôle clé pour réduire les inégalités²².

Si les politiques publiques garantissent un salaire décent, une protection de base pour la main-d'œuvre et la parité dans les salaires entre les hommes et les femmes, l'égalité économique et politique sera renforcée et cela aidera ceux qui travaillent à se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté.

Les États doivent absolument rendre compte publiquement des progrès réalisés sur chacune des mesures mises en place pour lutter contre les inégalités, ainsi que de leurs réalisations pour atténuer les inégalités entre les groupes sociaux. Oxfam soutient donc la recommandation du rapport de haut niveau des Nations unies, qui préconise que les cibles dédiées au sein du cadre soient suivies à l'aide de données ventilées par quintiles de revenu et d'autres catégories, et ne soient considérées comme atteintes que si elles sont réalisées par tous les groupes sociaux et catégories de revenus concernés. Par ailleurs, Oxfam appelle à la création de commissions nationales de lutte contre les inégalités afin que les États rendent des comptes à leurs citoyens.

Encadré 1 : Enseignements tirés du programme de lutte contre les inégalités économiques au Brésil²³

Le Brésil a réalisé des progrès remarquables dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités salariales au cours de la dernière décennie, divisant par deux le nombre de Brésiliens vivant dans la pauvreté. Ces progrès s'expliquent par trois facteurs clés : le déploiement des programmes de transferts monétaires, le développement des régimes de retraite et l'évolution du revenu du travail, notamment les hausses du salaire minimum.

Les programmes *Bolsa Família* (ciblant les personnes vivant dans la pauvreté) et *Benefício de Prestação Continuada da Assistência Social* (ciblant les seniors et les personnes en situation de handicap) ont permis de réduire les inégalités salariales de 17 % et la pauvreté extrême de 33 % entre 2001 et 2011. Par ailleurs, les inégalités salariales ont été réduites de 19 % supplémentaires grâce aux régimes de retraite contributifs et non contributifs. Ces dernières années, ces programmes ont été réajustés pour rapprocher les avantages des plus pauvres de ceux des plus riches.

Les évolutions du revenu du travail expliquent en grande partie l'ampleur de la baisse des inégalités salariales, à savoir 58 % entre 2001 et 2011.

Elles découlent principalement des hausses du salaire minimum et des modifications législatives qui ont permis à de nombreux entrepreneurs et à des acteurs du secteur informel d'entrer dans l'économie formelle, sans oublier les nombreuses créations d'emplois imputables à la croissance économique.

Avec son passif d'inégalités profondément enracinées, le Brésil doit poursuivre ses efforts pour combler encore les écarts, notamment par le biais de politiques qui s'attaquent aux causes structurelles des inégalités comme la confiscation par les élites et la concentration des richesses.

Plusieurs pays se sont néanmoins inspirés du programme *Bolsa Família* pour élaborer leur propre régime de protection sociale.

Objectif 1 : Éradiquer les inégalités économiques extrêmes d'ici 2030

Cibles	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>1. Réduire les inégalités salariales dans tous les pays de sorte que le revenu après impôts des 10 % les plus riches ne dépasse pas le revenu après transfert des 40 % les plus pauvres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio entre le revenu après impôts des 10 % les plus riches et le revenu après transfert des 40 % les plus pauvres ; • Nombre de pays mesurant la capacité de redistribution de leur régime fiscal en comparant les inégalités de revenu de marché (coefficient de Gini avant impôts et transferts) aux inégalités de revenu net (coefficient de Gini après impôts et transferts).
<p>2. Privilégier les politiques de redistribution qui luttent contre les inégalités de richesses et de pouvoir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs pays privilégient des politiques de redistribution qui incluent les éléments suivants : salaires-planchers décents, taux de syndicalisation, augmentation des dépenses pour assurer la gratuité en matière d'éducation et de santé publique et systèmes fiscaux progressifs avec une augmentation des impôts sur les richesses et des régimes fiscaux transparents
<p>3. Créer une commission publique dans chaque pays pour évaluer et publier les niveaux d'inégalité à l'échelle nationale et leurs effets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant un « commissaire aux inégalités » et une commission publique ; • Nombre de pays qui publient des évaluations publiques annuelles des politiques qui aggravent les inégalités économiques, les inégalités hommes-femmes et d'autres formes d'inégalités ; • Nombre de pays qui publient des données annuelles sur l'écart entre les riches et le reste de la population. • Ces données doivent inclure les éléments suivants : revenu, richesse et répartition de la consommation pour tous les déciles et chacun des dix percentiles supérieurs, coefficient de Gini avant et après impôts ; • Nombre de pays qui publient la part de revenus et de richesses du centile supérieur et mesurent ces données dans le temps.

OBJECTIF 2 : ÉRADIQUER LA PAUVRETE EXTREME D'ICI 2030

En 2010, la pauvreté a été réduite de moitié dans le monde, réalisant l'OMD1²⁴ avec cinq ans d'avance sur le calendrier. Cette réussite doit être saluée, mais le chemin est encore long : 1,2 milliard de personnes vivent encore dans la pauvreté, dont presque la moitié dans une situation de pauvreté chronique²⁵.

Le Groupe de travail ouvert a affirmé que l'éradication de la pauvreté « demeure l'objectif global de la communauté internationale et doit être au cœur de toute proposition sur les objectifs de développement durable et le calendrier de développement post-2015 des Nations unies »²⁶.

Oxfam soutient totalement cette approche et propose ci-dessous un objectif pour éradiquer la pauvreté extrême. Selon Oxfam, cet objectif doit s'accompagner d'un autre objectif visant à éradiquer les inégalités extrêmes, car des inégalités croissantes ne permettent pas d'éradiquer la pauvreté. Si les tendances actuelles de la croissance et des inégalités dans le monde se poursuivent, la pauvreté extrême continuera de toucher plus de 400 millions de personnes d'ici 2030²⁷. Et si les inégalités continuent de s'aggraver, ce nombre pourrait dépasser 700 millions²⁸. La réduction de la différence de revenu entre les 10 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres pourrait sortir 154 millions de personnes de la pauvreté extrême d'ici 2025²⁹. La lutte contre les inégalités favoriserait la réalisation de l'objectif plus ambitieux d'éradiquer la pauvreté à 2 dollars par jour.

Par ailleurs, une grande partie des personnes qui sont sous le seuil vivent dans une pauvreté chronique. Elles forment un kaléidoscope des groupes les plus marginalisés et les plus exclus et vivent en permanence sous le seuil, la pauvreté étant « héritée » d'une génération sur la suivante³⁰.

Dans le même temps, les catastrophes naturelles ne cessent de nuire aux gains de développement³¹ en détruisant les infrastructures et les moyens de subsistance, déplaçant des populations entières et menaçant les écosystèmes. Le nombre de catastrophes enregistrées augmente conformément aux prévisions concernant l'accélération du changement climatique. D'ici 2030, jusqu'à 325 millions de personnes en situation d'extrême pauvreté vivront dans les 49 pays les plus vulnérables au monde³².

Des politiques de redistribution sont requises pour sortir les plus vulnérables de la pauvreté. La protection sociale est l'un des socles du développement inclusif, équitable et durable. En tant que membre de la coalition mondiale pour le Socle de Protection Sociale³³, Oxfam promeut la définition d'une cible pour que chaque personne dans le monde dispose d'un filet de protection sociale. Pour s'assurer que ces avantages sont réellement universels, les États doivent mener des actions ciblées en faveur des populations vivant dans une pauvreté chronique, comme les groupes les plus exclus et les plus marginalisés.

Avoir un emploi et être rémunéré de façon décente dans des conditions de travail décentes est essentiel non seulement pour éradiquer la pauvreté, mais également pour réduire les inégalités extrêmes en veillant à ce que les produits de la croissance profitent à la main-d'œuvre et pas seulement au capital³⁴. À cette fin, des cibles doivent être incluses dans le cadre non seulement pour soutenir l'emploi pour tous, mais aussi pour garantir un salaire décent et des conditions conformes aux normes internationales du travail.

Pour lutter contre la pauvreté parmi les femmes, celle-ci doit être mesurée au sein des foyers afin d'évaluer les effets de la dépendance financière, de la portée restreinte de leur voix et de la vulnérabilité accrue des femmes face à la pauvreté³⁵.

Oxfam se réjouit que les membres du Groupe de travail ouvert envisagent l'éradication de la pauvreté comme un objectif global et soutiennent l'intégration de cibles en faveur d'un travail décent et de la protection sociale. Oxfam salue également la mobilisation exceptionnelle pour que les acteurs régionaux fassent apparaître de façon explicite le renforcement de la résilience aux catastrophes dans les nouveaux objectifs, comme l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), les pays les moins avancés (PMA), la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM), le Groupe des 77 (G77) et la Chine, les pays en développement sans littoral (PDSL), l'Union européenne et le Groupe africain³⁶.

Objectif 2 : Éradiquer la pauvreté extrême d'ici 2030

Cibles	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
1. S'assurer que personne ne vit en dessous du seuil de pauvreté établi à 1,25 dollar par jour d'ici 2022, puis à 2 dollars par jour d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de pauvreté à 1,25 dollar par jour ; • Taux de pauvreté à 2 dollars par jour ; • Pourcentage de femmes et d'hommes, de communautés et d'entreprises jouissant de droits fonciers, de propriété et d'autres ressources.
2. Éradiquer la pauvreté chez les femmes d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil de données au sein des foyers sur les réalisations concernant la pauvreté ; • Nombre de seniors bénéficiaires d'une sécurité sociale ; • Pourcentage de personnes propriétaires de leur logement ; • Pourcentage de femmes affirmant décider comment dépenser leur revenu.
3. Mettre en place un socle de protection sociale pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant mis sur pied des plans de développement en matière de protection sociale ; • Pourcentage d'enfants, d'actifs et de seniors bénéficiant d'une sécurité de revenu de base³⁷, notamment en cas de maladie, de maternité, de chômage, de handicap ou de perte des moyens de subsistance.
4. Garantir un plein emploi décent pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage chez les jeunes et chez les femmes ; • Législation garantissant des salaires décents approuvée et mise en œuvre, normes et conventions de l'OIT sur le travail décent et aucun enfant impliqué dans des travaux dangereux ; • Taux de syndicalisation ; • Pourcentage d'emplois créés, y compris les « emplois verts ».

5. Garantir que personne ne s'enfonce dans la pauvreté à cause des catastrophes naturelles.

- Nombre de personnes précipitées dans la pauvreté à cause de catastrophes naturelles ;
- Perte des ressources du foyer suite à une catastrophe naturelle, en pourcentage du revenu du foyer (à l'aide de données réelles et modélisées) ;
- Plans de développement au niveau local, régional et national qui incluent des mesures d'atténuation des risques s'appuyant sur des évaluations participatives et locales des risques.

OBJECTIF 3 : ŒUVRER POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET FAIRE RESPECTER LES DROITS DES FEMMES D'ICI 2030

Les objectifs post-2015 doivent œuvrer pour l'égalité des sexes et faire respecter les droits des femmes, à la fois en définissant un objectif dédié et en intégrant des cibles et des indicateurs basés sur le sexe afin de changer profondément les autres objectifs dans l'ensemble du cadre.

Les OMD incluait un objectif dédié à la « promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes » (OMD3). Des progrès ont été réalisés ces dernières années pour assurer un accès égal aux filles à l'enseignement primaire, pour que les femmes soient représentées dans les Parlements et pour ouvrir certains domaines du marché du travail aux femmes³⁸.

Mais en l'absence d'une approche du développement basée sur les droits au sein des OMD, les causes profondes des discriminations fondées sur l'identité sexuelle n'ont pas été traitées de façon adéquate. L'OMD3 n'est pas parvenu à jeter les bases des changements requis pour donner aux femmes un meilleur contrôle sur leurs propres vies. L'inégalité des sexes reste monnaie courante, tant dans les pays développés que dans ceux en développement. Les femmes continuent d'occuper des emplois précaires, d'être moins bien payées et de représenter une part disproportionnée du travail non rémunéré. Elles restent souvent exclues des processus décisionnels dans les sphères publiques et privées. Dans de nombreuses régions du monde, les filles peinent à accéder à l'enseignement secondaire. Enfin, une femme sur trois est victime de violences au cours de sa vie³⁹.

L'égalité des sexes est un objectif qui peut être atteint. Mais des actions sont requises dans les sphères économiques, sociales et politiques pour lever les différents obstacles structurels à l'autonomisation des femmes, et pour promouvoir un développement durable. En s'inspirant du message des réseaux et des organisations de défense des droits des femmes, ainsi que des principaux cadres et outils sur les droits des femmes, Oxfam a identifié les domaines à privilégier au sein du cadre :

- éliminer la violence faite aux femmes ;
- promouvoir une participation égale des femmes dans les processus décisionnels ;
- faire respecter les droits économiques des femmes ;
- réduire la charge de travail des femmes ;
- garantir l'hygiène et les droits en matière de sexualité et de procréation ;
- garantir l'accès des filles et des femmes à l'éducation ;
- renforcer la résilience des femmes ;
- garantir l'accès des femmes à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement.

Chacun de ces domaines prioritaires requiert divers indicateurs ventilés par sexe qui, combinés, sont susceptibles de refléter des changements sur le long terme. Par ailleurs, les actions déployées ne doivent pas se limiter aux institutions formelles, mais également bouleverser les normes sociales, par exemple en remettant en question l'acceptation culturelle de la violence à l'encontre des femmes.

Les femmes ne formant pas un groupe homogène, ces indicateurs ne doivent pas seulement être ventilés par sexe, mais également par âge, handicap éventuel, lieu et groupe social afin de pouvoir identifier d'autres formes d'inégalités sociales.

La promotion d'un objectif dédié à l'égalité des sexes recueille un soutien croissant, notamment de la part de la Commission de la condition de la femme des Nations unies (CSW), l'organe décisionnel des Nations unies sur les droits des femmes. Au cours de la 58^e session de la commission CSW en mars 2014, les États ont appelé à la création d'un objectif dédié et à l'intégration de cibles au sein du cadre⁴⁰. Cet appel a depuis été repris par ONU Femmes⁴¹, l'Union africaine⁴², l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)⁴³, le rapport de haut niveau des Nations unies, les acteurs de la société civile comme le Gender and Development Network⁴⁴, ainsi que les États membres des Nations unies comme l'Allemagne, l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, l'Égypte, la France, la Finlande, le Japon, le Népal, le Nigeria, l'Ouganda, le Pakistan, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et la Suède⁴⁵.

Objectif 3 : Œuvrer pour l'égalité des sexes et faire respecter les droits des femmes d'ici 2030

Cible 1 : Éradiquer la violence faite aux femmes et aux filles⁴⁶	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
1.1. Réformer les systèmes juridiques pour intégrer l'égalité des sexes et faire des violences à l'encontre des femmes et des filles un délit.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays appliquant une législation qui punit les violences faites aux femmes et aux filles ; • Nombre de pays qui abrogent les lois discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles.
1.2. Offrir un niveau de sécurité adéquat et un accès des femmes et des filles à la justice.	<ul style="list-style-type: none"> • Prévalence de la violence sexuelle, physique et psychologique faite aux femmes et aux filles (mutilation des organes génitaux féminins, mariage précoce et forcé, etc.), fondée sur la perception et sur des données consignées ; • Part de professionnels engagés dans l'application de la loi qui sont des femmes (notamment les juges et la police) ; • Part des budgets nationaux alloués à la prévention et à la réponse à apporter à la violence faite aux femmes et aux filles dans les services nationaux ; • Perception des femmes concernant leur sécurité personnelle.
1.3. Garantir des services de soin et de prise en charge pour les survivantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de couverture concernant les abris et les services de soins.
1.4. Changement des attitudes, des perceptions et des comportements négatifs qui tolèrent la violence faite aux femmes et aux filles.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des femmes et des hommes qui estiment que la violence faite aux femmes n'est pas justifiable.

Cible 2 : Garantir aux femmes l'égalité en matière de leadership, d'influence et de participation dans le processus décisionnel	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
2.1. Garantir aux femmes l'égalité en matière de leadership, d'influence et de participation dans les organes décisionnaires formels et informels.	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des femmes dans les assemblées législatives (nationales et locales), dans les postes à responsabilité dans les cabinets et les ministères et dans les structures de gouvernance traditionnelles par rapport aux hommes ; • Pourcentage de femmes en âge de voter inscrites sur les listes électorales, et pourcentage de femmes votant dans les élections locales et nationales ; • Part de femmes occupant des postes de direction et de leadership et présentes au sein des conseils d'administration dans le secteur privé ; • Pourcentage de femmes et d'hommes qui affirment que les décisions importantes au sein du foyer doivent être concertées.
2.2. Garantir aux femmes l'égalité en matière de leadership, d'influence et de participation dans les processus de paix.	<ul style="list-style-type: none"> • Part de femmes participant aux négociations dans les processus de paix ; • Part de femmes endossant des rôles décisionnels dans les organisations impliquées dans la prévention des conflits.
2.3. Renforcer l'action collective des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Part des femmes dans les mouvements, les réseaux et les organisations indépendantes de femmes.

Cible 3 : Faire respecter les droits économiques des femmes et garantir un travail décent pour les femmes	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
3.1. Garantir aux femmes un accès égal à un travail décent et au contrôle sur les ressources économiques, notamment par le biais d'une loi qui garantit des droits de succession et des droits fonciers égaux, ainsi que des conditions de travail adéquates pour les femmes et les hommes.	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la population féminine adulte détenant des terres et part des propriétaires fonciers étant des femmes ; • Part de la population féminine jouissant d'un accès à un crédit institutionnel (hors microfinance) ; • Part de la population masculine et féminine adulte dans les emplois informels et précaires ; • Attitudes vis-à-vis des femmes en tant que personnes touchant un salaire et de la répartition des tâches travail en fonction du sexe ; • Législation garantissant aux femmes l'égalité des droits et des opportunités sur les richesses, les terres, la propriété et la succession ; • Nombre de pays appliquant une législation garantissant les droits des femmes à un accès égal au travail décent et l'éradication des discriminations sur le lieu de travail ; • Incidence du harcèlement sexuel dans la main-d'œuvre.
3.2. Comblent l'écart salarial entre les hommes et les femmes et mettre un terme aux ségrégations professionnelles fondées sur l'identité sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio des revenus entre les hommes et les femmes ; • Pourcentage de femmes et d'hommes gagnant un salaire décent ; • Part des employés à bas revenus qui sont des femmes.

Cible 4 : Réduire la charge de travail des femmes en reconnaissant, en réduisant et en redistribuant le travail non rémunéré	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
4.1. Promouvoir une plus grande visibilité du travail non rémunéré dans les organes décisionnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion du travail non rémunéré dans les systèmes nationaux de prise en charge.
4.2. Déployer une infrastructure et des technologies synonymes de gain de temps.	<ul style="list-style-type: none"> • Temps passé à ramasser le bois de chauffe et aux corvées d'eau ; • Part des foyers utilisant des combustibles de cuisine solides.
4.3. Garantir une prestation publique de services de soins accessibles et de grande qualité.	<ul style="list-style-type: none"> • Part des enfants non encore scolarisés dans le primaire fréquentant des services de garde organisés ; • Niveau de la couverture de soins (enfants, seniors, etc.).
4.4. Redistribuer les tâches familiales non rémunérées aux hommes.	<ul style="list-style-type: none"> • Part des adultes actifs (hommes et femmes) prenant un congé parental ; • Attitudes vis-à-vis d'un rôle égal des hommes dans les responsabilités de garde et de soins.

OBJECTIF 4 : COUVERTURE UNIVERSELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ D'ICI 2030

Les avancées inégales vers la réalisation des OMD dédiés à la santé (4, 5 et 6) soulignent le besoin urgent pour les pays de construire des systèmes de soins de santé gratuits et universels. L'OMD4, qui vise à réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, ne devrait pas être atteint avant au moins 2027, car environ sept millions d'enfants meurent encore chaque année, principalement de maladies qui auraient pu être évitées. Des écarts importants subsistent pour garantir l'hygiène et les droits en matière de sexualité et de procréation pour tous : si le taux de mortalité maternelle a chuté de près de 50 %, le résultat est encore loin des 75 % promis par l'OMD5. Et si l'OMD6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) est sur le point d'être atteint dans certains pays, sept millions de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès aux médicaments vitaux par manque de moyens.

Les coûts constituent le principal obstacle au bien-être. Chaque année, 150 millions de personnes se voient réclamer des coûts de santé exorbitants et 100 millions tombent dans la pauvreté du fait des paiements directs. À l'inverse, le « revenu virtuel » généré par les services publics gratuits permet de réduire les inégalités salariales jusqu'à 20 %⁴⁷.

Le cadre post-2015 doit inclure un objectif dédié à la mise en place d'une couverture universelle en matière de santé (CUS) d'ici 2030. La CUS garantit à tous un accès à des services de santé de qualité sans crainte de sombrer dans la pauvreté.

Elle doit se baser sur le principe de solidarité sociale, sous la forme de subventions croisées sur les revenus (des riches vers les pauvres) et sur les risques (des personnes saines aux personnes malades). L'accès aux services se base donc sur leurs besoins et non sur leur capacité à payer. Autrement dit, tous les soins de santé de base doivent être gratuits à la source. Les frais de santé à la charge du patient constituent la solution la plus inéquitable pour payer les soins de santé. Ils empêchent les populations défavorisées d'accéder à des soins vitaux et plongent chaque année des millions de personnes dans la pauvreté.

Le déploiement à grande échelle des services de santé pour tendre vers la CUS requiert un secteur de santé publique suffisamment fort pour assurer la majorité des services. Les États doivent fuir les partenariats public-privé très risqués et très coûteux⁴⁸ et veiller à ce qu'une part appropriée des budgets nationaux soit dédiée à la santé. Il s'agit d'atteindre la cible de 15 % approuvée dans la Déclaration d'Abuja de l'OMS⁴⁹, ce qui permettrait de déployer rapidement et à grande échelle des services de santé publique.

Pour faire de l'équité et de l'universalité des priorités explicites dès le départ, il est essentiel de fournir des données ventilées par quintiles et par sexe, et pour définir des cibles spécifiques qui veillent à ce que les personnes en situation de pauvreté bénéficient au moins des mêmes avantages que les plus aisées à chaque étape du chemin menant à la CUS.

Les femmes et les filles sont souvent dépendantes de leur famille et de leur communauté si des personnes sont malades ou si des services de garde sont requis. Lorsque les services de soins de santé gratuits sont assurés par l'État, les femmes et les filles peuvent être libérées de ces tâches, ce qui contribue à réduire l'inégalité des sexes⁵⁰. Par ailleurs, il est essentiel de s'inspirer de l'OMD5 sur la santé maternelle et d'inclure une cible sur les services de santé en matière d'hygiène sexuelle et de procréation, complétés par des cibles visant à éduquer sur les droits en matière d'hygiène sexuelle et de procréation.

De l'Inde aux États-Unis, en passant par la Chine, la Thaïlande, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, de plus en plus de pays tendent vers la CUS. Le concept gagne du terrain dans le débat post-2015, la CUS recevant l'appui de pays comme le Japon, le Brésil, le Nicaragua, la France, l'Allemagne et la Suisse, le Groupe africain, les pays les moins avancés (PMA) et la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM)⁵¹, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les OMD⁵² et le Sustainable Development Solutions Network dirigé par Jeffrey Sachs⁵³.

L'attention portée à la CUS donne un nouvel élan pour progresser sur la voie des OMD en matière de santé et lutter contre le fléau des maladies non transmissibles. C'est surtout l'occasion d'évoluer vers une approche plus exhaustive pour le droit à une couverture de santé décente, abordable et équitable pour tous.

Encadré 2 : « La santé pour tous » comme promesse électorale en Zambie

Pendant la campagne menée dans le cadre des élections nationales très disputées en Zambie en septembre 2011, Oxfam a encouragé les partenaires à mener des actions en faveur de la santé pour tous. Ainsi, les familles ordinaires ont pu mettre au défi tous les partis politiques de placer la CUS parmi leurs priorités.

Des concerts de sensibilisation ont été organisés avec des musiciens locaux, ainsi que des réunions locales où les participants ont pu interpeler directement les candidats aux élections législatives. L'opération a été une grande réussite, et des changements importants ont été apportés au système de santé zambien. Le nouveau gouvernement a augmenté de 45 % les dépenses de santé dans son premier budget, a mis un terme aux frais de santé à la charge du patient appliqués dans les centres de soin en milieu urbain et a débloqué le financement de plus de 2 500 agents de santé supplémentaires.

Objectif 4 : Couverture universelle en matière de santé d'ici 2030

Cibles	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>1. Assurer une protection financière universelle et équitable en matière de santé.</p> <p>D'ici 2030, 100 % de la population sera couverte contre les risques financiers, si bien que plus personne ne sombrera ou ne sera enlisé dans la pauvreté du fait des paiements directs des services de santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence de l'appauvrissement découlant des frais à la charge des patients ; • Incidence des dépenses de santé catastrophiques⁵⁴ découlant des frais à la charge des patients ; • Pourcentage des dépenses de l'État alloué à la santé ; • Frais à la charge du patient en pourcentage par rapport aux frais de santé totaux.
<p>2. Garantir un accès universel et équitable à des services de santé de grande qualité.</p> <p>D'ici 2030, 100 % de la population aura accès à des services de santé de grande qualité incluant la promotion, la prévention, les traitements et les soins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents de santé en pourcentage de la population et leur répartition géographique ; • Prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles ; • Part de la population bénéficiant d'un accès à des médicaments, vaccins et diagnostics efficaces et abordables, notamment des génériques, sur une base durable ; • Part de la population affectée par la perte de services de santé suite à des catastrophes naturelles ou à d'autres crises.
<p>3. Garantir l'hygiène et les droits en matière de sexualité et de procréation</p> <p>D'ici 2030, garantir un accès universel à une éducation, des informations et des services complets, intégrés et de grande qualité en matière d'hygiène sexuelle et de procréation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de natalité parmi les adolescentes ; • Prise en charge des soins prénataux (au moins quatre visites d'agents de santé compétents) ; • Besoin non satisfait de planification familiale (au moins quatre visites par un agent de santé compétent) ; • Part de la mortalité maternelle due à des avortements non médicalisés.

OBJECTIF 5 : GARANTIR UNE EDUCATION UNIVERSELLE GRATUITE ET DE QUALITE ET LA FORMATION CONTINUE D'ICI 2030

Selon Oxfam, le nouveau cadre doit tendre vers trois réalisations : finir ce que l'OMD2 a commencé sur l'accès à l'enseignement primaire, garantir une éducation de grande qualité et proposer une formation continue.

Des progrès considérables ont été réalisés concernant l'OMD2, qui garantit que chaque enfant peut accéder à une éducation de base. L'abandon des frais d'inscription a permis de réduire de moitié le nombre d'enfants déscolarisés. Mais 57 millions d'enfants ne bénéficient toujours pas d'un enseignement primaire de base⁵⁵. Malgré des efforts bienvenus et renouvelés pour atteindre l'OMD2 par le biais de la Global Education First Initiative de l'Envoyé spécial des Nations unies et du Secrétaire général des Nations unies⁵⁶, d'importantes inégalités régionales demeurent, notamment en Afrique sub-saharienne où au rythme actuel, avec des progrès au point mort, cet objectif ne devrait pas être atteint avant 2090⁵⁷. Même lorsque les enfants sont scolarisés, la pénurie d'enseignants qualifiés, bien rémunérés et soutenus met en péril les progrès réalisés sur l'apprentissage, et près de 250 millions d'enfants n'ont pas la possibilité de développer des compétences de base⁵⁸.

L'inégalité dans l'accès et la qualité de l'éducation chez les enfants pauvres et marginalisés, notamment les filles et les enfants vivant en milieu rural, continue d'être un obstacle majeur. Au Pakistan, plus de 60 % des filles de 7 à 16 ans pauvres et vivant en milieu rural ne sont pas scolarisées, contre moins de 5 % des garçons en milieu urbain⁵⁹.

Si l'OMD2 n'est pas atteint, le nouveau cadre doit appeler à finir le travail et à garantir sans délai un accès universel à l'enseignement primaire. Le cadre post-2015 doit également définir des cibles supplémentaires pour garantir un accès à tous à l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur. Au-delà de l'accès et de l'inscription, de nouvelles cibles doivent être établies pour améliorer la qualité et les résultats éducatifs. Le cadre doit également promouvoir l'alphabétisation des adultes et les opportunités de formation continue sans faire de laissés-pour-compte.

Pour atteindre ces trois résultats, il convient d'insister explicitement sur l'équité et l'inclusion non seulement entre les filles et les garçons, mais également entre les enfants pauvres, les groupes marginalisés et les enfants des foyers les plus riches. Pour y parvenir, l'éducation doit être gratuite pour tous. Les systèmes d'instruction publique doivent être convenablement financés par les impôts, et non par les frais réglés par les parents pour leurs enfants. Pour cela, des cibles dédiées au financement doivent être incluses.

Dans la plupart des pays en développement, les filles sont toujours confrontées à divers obstacles pour terminer leurs études (surtout dans le secondaire), comme les tâches domestiques non rémunérées, le risque de violence sur le chemin de l'école et à l'école, le mariage précoce et forcé, ainsi que l'absence de toilettes séparées et

d'installations sanitaires nécessaires à une bonne hygiène menstruelle.

Le mariage précoce et forcé est contraire aux droits des filles et les empêche de terminer leurs études.

L'éducation est pourtant un droit fondamental et un bien public. Une éducation gratuite, universelle et de bonne qualité est indispensable pour réduire les inégalités. Elle dispense aux élèves toutes les connaissances, aptitudes et compétences dont ils ont besoin pour saisir de futures opportunités et améliorer leur sort et celui de leur famille.

Comme l'ont reconnu des États membres comme le Pakistan, la France, l'Allemagne, la Suisse, la Corée et le Qatar⁶⁰, le nouveau cadre doit refléter cela en intégrant dans un objectif dédié un ensemble complet de cibles et d'indicateurs.

Objectif 5 : Garantir une éducation universelle gratuite et de qualité et la formation continue d'ici 2030

Cibles	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>1. S'assurer que tous les enfants ont accès à un cycle complet d'enseignement maternel, primaire et secondaire inférieur de bonne qualité et le terminent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Part de filles et de garçons qui ont accès à un cycle complet d'éducation de base et le terminent, avec au moins un an d'enseignement maternel et neuf ans d'enseignement primaire et secondaire inférieur ; • Ampleur de la réduction de l'écart dans les taux d'achèvement de la scolarité entre les quintiles les plus pauvres et les plus marginalisés de la société et les enfants des foyers les plus riches ; • Incidence de l'abandon des frais de scolarité.
<p>2. Garantir un accès équitable à l'enseignement secondaire supérieur et à l'enseignement supérieur pour tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Part des adolescents ayant accès à un enseignement secondaire supérieur de bonne qualité et le terminant, avec un accent particulier sur l'égalité entre les sexes ; • Ampleur de la réduction de l'écart dans l'accès à la scolarité et son achèvement entre les plus pauvres et marginalisés de la société et les foyers les plus riches ; • Part des femmes diplômées dans le supérieur en science, ingénierie, fabrication et construction ; • Pourcentage d'écoles dotées de systèmes d'assainissement et d'installations sanitaires nécessaires à une bonne hygiène menstruelle.
<p>3. Améliorer la qualité de l'enseignement et des acquis d'apprentissage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport élèves-enseignant dans les classes ; • Rapport enseignants-enseignantes ; • Acquis d'apprentissage en lecture, écriture et calcul ; • Enseignement de l'hygiène et des droits en matière de sexualité et de procréations ; • Nombre de jours d'école perdus suite à une catastrophe naturelle, un acte de violence ou d'autres crises ; • Cours soutenant le développement des capacités des élèves à faire respecter leurs droits humains et les droits d'autrui, et à devenir des citoyens du monde actifs.
<p>4. Garantir un accès équitable pour les jeunes et les adultes à la formation continue (alphabétisation, formation technique et formation professionnelle).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des jeunes et des adultes ayant accès à des formations ; • Niveau de compétences de base, alphabétisation et calcul ; • Taux d'alphabétisation chez les adultes.

2. DEVELOPPER LA RESILIENCE FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE MONDIAL

Pour soutenir les efforts déployés dans le monde afin de lutter contre le changement climatique, Oxfam propose de créer un objectif dédié et d'intégrer des cibles sur le climat dans l'ensemble du cadre post-2015. Celles-ci doivent concourir à un engagement clair de ne pas dépasser 1,5 °C d'augmentation de la température au niveau mondial, avec des cibles dédiées pour renforcer les actions d'atténuation et d'adaptation et pour aider la race humaine à vivre dans les limites de ce que la planète peut nous offrir. Les propositions d'Oxfam garantissent également que le droit à l'alimentation est au centre des actions menées dans le monde pour éradiquer la faim, tout en veillant à ce que la nourriture soit produite selon des pratiques durables.

Le changement climatique va amplifier la raréfaction des ressources en eau. Oxfam propose donc un objectif pour gérer les besoins en eau et en assainissement de façon durable et équitable. Étant donné que les inégalités et le changement climatique vont aggraver l'impact que les conflits et les catastrophes ont déjà sur des millions de personnes, Oxfam formule des recommandations en faveur d'un objectif qui atténue les risques pour le développement durable en réduisant les vulnérabilités et en renforçant la résilience des communautés face à de tels chocs.

OBJECTIF 6 : GARANTIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE SOBRE EN CARBONE ET RESISTANT AUX PHENOMENES CLIMATIQUES QUI PERMET DE NE PAS DEPASSER 1,5 °C D'AUGMENTATION DE LA TEMPERATURE AU NIVEAU MONDIAL D'ICI 2030

Le cadre post-2015 ne pourra obtenir de bons résultats en matière de développement qu'à condition d'inclure un engagement à lutter contre le changement climatique. Cela passe par la création d'un objectif dédié, avec l'intégration de cibles climatiques dans l'ensemble du cadre qui allient un engagement clair pour ne pas dépasser 1,5 °C d'augmentation de la température au niveau mondial à des cibles spécifiques pour renforcer les actions d'atténuation et d'adaptation. Cela doit nous aider à partager équitablement les ressources et à vivre dans les limites de ce que la planète peut nous offrir.

De par son impact dévastateur sur les moyens de subsistance et les récoltes, le changement climatique sape les efforts déployés par les personnes pauvres pour sortir de la pauvreté et nourrir leur famille. Le changement climatique pourrait alourdir le nombre de personnes exposées au risque de famine (actuellement plus de 800 millions de personnes) de 10 à 20 % d'ici 2050⁶¹. Alors que les États ont convenu de limiter le réchauffement climatique à 2 °C et que plus de 100 pays les plus vulnérables soutiennent que le réchauffement ne doit pas dépasser 1,5 °C, le monde n'atteindra ni l'un ni l'autre de ces objectifs si nous restons sur la lancée actuelle⁶². Pour éviter que la température n'augmente dangereusement de 2 °C, jusqu'à 80 % des combustibles fossiles doivent rester enfouis⁶³.

Il est uniquement possible de maintenir le changement climatique à des niveaux acceptables en agissant rapidement pour réduire les émissions de carbone dans le monde. Le développement durable n'est possible que si nous veillons à ce que tout le monde ait accès aux ressources requises pour garantir le respect de ses droits humains et ce, dans les limites de ce que la planète peut nous offrir et conformément aux principes de consommation et de production durables⁶⁴.

Un développement durable et sobre en carbone permettrait de réduire les émissions et s'accompagnerait d'avantages considérables pour les communautés pauvres. L'augmentation des sources d'énergie renouvelable, l'abandon progressif des subventions aux combustibles fossiles néfastes et régressifs et la garantie de l'accès de tous à une énergie durable doivent donc devenir des priorités essentielles pour tous les pays.

Par le biais de son travail avec des petits agriculteurs dans des pays en développement, Oxfam a pu observer qu'ils avaient déjà plus de mal à choisir le meilleur moment pour semer, cultiver et récolter, à cause des changements incrémentiels dans les saisons. Pour réduire les impacts du changement climatique, des changements saisonniers et des catastrophes climatiques, les pays doivent adopter des stratégies nationales d'adaptation et de résilience climatiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, l'eau et les systèmes de santé, soutenus par le financement nécessaire.

Les propositions d'Oxfam en matière d'objectifs intégrés dédiés au climat sont destinées à soutenir et renforcer les suggestions formulées par la coalition Beyond 2015 (dont Oxfam fait partie) et CAN International, dernièrement dans leur document de discussion sur l'intégration de l'action climatique dans le cadre⁶⁵.

On comprend la réticence à importer dans les négociations sur le cadre post-2015 la grille qui a freiné le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Mais selon Oxfam, ces deux processus sont complémentaires. Celui de la CCNUCC doit fixer le cadre global de l'action climatique, mais le cadre post-2015 est l'occasion d'aller au-delà des attributions de la CCNUCC et de lutter de manière exhaustive contre le changement climatique dans un contexte d'atténuation de la pauvreté et de développement durable. Qui plus est, si

une action sur le changement climatique faisait l'objet d'un consensus dans le cadre post-2015 en septembre, cela pourrait créer une dynamique politique d'envergure et soutenir l'ambition d'un accord fort de la CCNUCC à Paris fin 2015, moins de deux mois plus tard. Lors de ces trois mois déterminants, le monde aura l'opportunité de prendre un cap pour tendre vers l'éradication de la pauvreté et pour protéger la planète. Plus les deux processus s'alimenteront mutuellement, mieux ce sera.

Les OMD n'ont pas apporté de solution satisfaisante au changement climatique. Oxfam se réjouit du soutien croissant quant à la nécessité d'intégrer le climat dans l'ensemble du cadre, pas seulement dans le rapport 2013 du Secrétaire général sur les OMD et le rapport de haut niveau des Nations unies, mais de la part de membres du GTO dont l'AOSIS, des petits États insulaires en développement (PEID) du pacifique, du Timor-Leste et des membres de l'Union européenne, ainsi que de pays tels que l'Australie, l'Éthiopie, le Danemark, la France, les Maldives, la Norvège et le Pakistan⁶⁶. Le soutien du Bangladesh, des PMA, des PDSL, des États d'Afrique australe, du Costa Rica, du Mexique, du Pérou et des îles Salomon en faveur d'un objectif dédié est particulièrement encourageant⁶⁷. Oxfam appelle tous les États membres à agir à hauteur de leur ambition.

Encadré 3 : Comblent le fossé du financement de l'adaptation pour les pays les plus pauvres du monde

En 2010, Oxfam a publié un rapport soulignant le « fossé de l'adaptation »⁶⁸ et a depuis poursuivi son travail de campagne en faveur d'un soutien financier pour l'adaptation.

Aux Philippines, Oxfam et ses partenaires, Dakila et l'Institute for Climate and Sustainable Cities, ont lancé une campagne exhortant le gouvernement national à mettre sur pied un fonds d'adaptation au changement climatique. Cela a découlé sur l'approbation par le Congrès philippin d'un fonds de survie citoyen de 25 millions de dollars par an en juin 2013. Il s'agit d'un fonds entièrement dédié et directement accessible aux communautés pour la préparation aux impacts du changement climatique. Alors qu'il est actuellement examiné par le Président Aquino, Oxfam et ses partenaires continuent de plaider pour que le fonds soit inscrit dans la loi et pour son entrée en vigueur⁶⁹.

Objectif 6 : Garantir un développement durable sobre en carbone et résistant aux phénomènes climatiques qui permet de ne pas dépasser 1,5 °C d'augmentation de la température au niveau mondial d'ici 2030

Cible 1 : Atténuation du changement climatique	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
1.1. D'ici 2020, tous les pays ont développé et mis en œuvre dans toute l'économie des stratégies nationales de développement durable et sobre en carbone.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes nationaux validés par les États des pays au moment de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2017 et entièrement financés par celle-ci en septembre 2018, et mesure dans laquelle les engagements combinés limitent le réchauffement à 1,5 °C ; • Nombre de pays de l'Annexe 1 à parvenir à réduire les émissions en deçà des niveaux de 1990 d'ici 2020 ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays hors Annexe 1 à réduire les émissions par rapport à la tendance actuelle.
Cible 2 : Adaptation et résilience au changement climatique et réduction des risques de catastrophes naturelles*	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
2.1. D'ici 2020, tous les pays ont développé dans toute l'économie des évaluations nationales participatives des risques climatiques et de catastrophes naturelles, d'après des données scientifiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations nationales des risques réalisées chaque année jusqu'à 2020 ; • Nombre d'évaluations nationales des risques climatiques financées dans les pays à bas revenus chaque année, l'objectif étant un financement intégral d'ici 2018.
2.2. D'ici 2020, tous les pays ont adopté et commencé à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et de résilience climatiques ⁷⁰ .	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stratégies nationales validées par les États des pays d'ici à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2017 ; • Nombre programmes de pays en développement financés d'ici à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2017, et ensuite sur une base annuelle jusqu'à 2030 ; • Nombre de programmes nationaux en cours de mise en œuvre d'ici 2018. • Pourcentage d'investissement public et privé résilient aux catastrophes naturelles et au changement climatique.
2.3. D'ici 2030, au moins 1 % du PIB au niveau mondial est alloué à la réduction des risques de changement climatique ⁷¹ .	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de budgets nationaux intégrant les risques climatiques chaque année jusqu'à 2030 ; • Part des budgets nationaux consacrée aux risques climatiques.
2.4. Réduire les pertes dues aux catastrophes naturelles liées ou non au climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes tuées ou directement affectées par des catastrophes naturelles ; • Nombre de jours de travail et d'école manqués à cause de catastrophes naturelles ; • Pertes économiques directes suite à des catastrophes naturelles, en pourcentage du PIB (à l'aide de données réelles et modélisées) ; • Perte des ressources du foyer suite à une catastrophe naturelle, en pourcentage du revenu du foyer (à l'aide de données réelles et modélisées) ;
2.5. Veiller à ce que la CUS tienne compte du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant défini des cibles dans leurs stratégies nationales pour la santé afin de garantir que les systèmes de santé sont résilients aux impacts des bouleversements climatiques actuels et futurs d'ici 2020 ; • Nombre de pays ayant adopté des stratégies pour mesurer et réduire le nombre de citoyens vulnérables aux impacts sanitaires liés au changement climatique d'ici 2020.
Cible 3 : Accès à une énergie durable et abordable	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
3.1. Garantir l'accès universel à des services énergétiques durables, sûrs, fiables et abordables d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de ménages pauvres ayant accès à de l'électricité abordable d'ici 2030 (ventilée entre milieux urbains et ruraux) ; • Nombre de personnes qui ont un accès médiocre à

	<p>l'énergie bénéficiant d'une protection sociale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Part des foyers utilisant des combustibles de cuisine solides (ventilée entre milieux urbains et ruraux) ;
3.2. Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global à 45 % ⁷² d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ayant fixé des cibles nationales en matière d'énergies renouvelables d'ici 2018 ; Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global d'ici 2030.
3.3. Augmenter le taux global d'amélioration de l'intensité énergétique d'au moins 4,5 %. ⁷³	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de bâtiments rénovés pour répondre aux normes minimales d'efficacité énergétique ; Réduction des émissions de CO₂ et de l'intensité énergétique dans l'industrie, l'agriculture et les transports.
3.4. Abandonner progressivement les subventions aux combustibles fossiles néfastes et régressifs d'ici 2025 et réaffecter les subventions publiques pour favoriser l'accès des plus pauvres à une énergie propre et abordable.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ayant révisé les subventions accordées aux combustibles fossiles et proposé des options de réforme ; Proportion des subventions publiques privilégiant les options énergétiques sobres en carbone bénéficiant aux plus pauvres, comme les tarifs de rachat ; Mesure dans laquelle les réformes des subventions sont conçues pour réduire l'impact sur les plus pauvres et pour viser les ménages à plus hauts revenus.

Cibles à inclure dans un objectif sur le changement climatique ou à intégrer dans l'ensemble du cadre :

Cible 4 : Changement climatique, alimentation et agriculture	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
4.1. Augmenter la résilience climatique des petites exploitations agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses nationales pour la recherche agricole motivée par la demande concernant l'agro-écologie et les pratiques résilientes au climat (dépense totale et pourcentage du budget national) ; Pourcentage de terres agricoles utilisées pour des pratiques agro-écologiques ; Part des prélèvements d'eau par l'agriculture pour une utilisation par de petits producteurs ; Accès des exploitants et capacité à interpréter les prévisions météorologiques (couverture des informations sur le climat et le temps par 1 000 exploitants, pourcentage de changement des pratiques agricoles découlant de ces informations).
4.2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'agriculture industrielle de X % d'ici 2030, notamment en réduisant de 50 % les pertes et gaspillages alimentaires post-production ⁷⁴ d'ici 2030.	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de CO₂, N₂O et CH₄ provenant de la production agricole, du stockage et du transport (en milliers de tonnes) ; Changements d'affectation des sols dus à l'extension agricole (pourcentage de changement des terres agricoles et équivalent CO₂ de suppression du stock de carbone) ; Accès à des sources d'énergies renouvelables pour la production agricole (couverture d'énergie renouvelable par 1 000 exploitants) ; Pertes et gaspillages alimentaires pendant la production et le transport⁷⁵.

Cible 5 : Changement climatique et santé	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, revenu et autres formes de minorité sociale)
5.1. Veiller à ce que les systèmes de gestion de l'eau soient durables et résilients au climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant réalisé des études sur les vulnérabilités face au changement climatique dans le secteur de l'eau, avec une feuille de route claire pour réduire la vulnérabilité climatique d'ici 2020 ; • Nombre de pays ayant mis en place des systèmes de gestion de l'eau intégrés durables et capables de répondre aux impacts climatiques prévus d'ici 2025 ; • Part de la population ayant accès à des services d'eau et d'assainissement construits selon des normes de résistance aux risques adaptées aux spécificités locales ; • Nombre de pays ayant réalisé une analyse approfondie des menaces et des conflits par rapport à l'impact de la rareté des ressources en eau sur les conflits (violents).
5.2. Ramener les prélèvements d'eau douce à un niveau conforme aux ressources et optimiser la consommation d'eau dans l'agriculture, l'industrie et les zones urbaines ⁷⁶ .	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de gain d'efficacité dans l'agriculture, l'industrie et les zones urbaines ; • Prélèvement d'eau douce aux fins agricoles en pourcentage du prélèvement total d'eau ; • Taux consommation totale/régénération de l'eau des nappes phréatiques.

OBJECTIF 7 : ÉRADICUER LA FAIM ET GARANTIR LE DROIT A L'ALIMENTATION POUR TOUS D'ICI 2030

Le monde doit relever plusieurs défis alimentaires et agricoles sans précédents. La cible de l'OMD1 consistant à réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim d'ici 2015 semble à portée de main. Mais sous cette statistique subsiste une faim chronique dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique sub-saharienne, avec d'importantes disparités dans les avancées. Une personne sur huit dans le monde souffre encore de sous-alimentation chronique (soit plus de 800 millions de personnes en 2013), tandis qu'un enfant sur quatre présente des retards de croissance à cause de la sous-alimentation⁷⁷. Les femmes mangent souvent en dernier, et moins que les hommes.

Dans le même temps, certaines formes de production agricole non durables entraînent une dégradation des écosystèmes naturels. De plus, les pressions et la concurrence sur les terres et les ressources en eau s'intensifient, tant de la part des utilisateurs agricoles que non agricoles, ce qui renforce la probabilité de tensions locales, de différends et d'éventuels conflits ou déplacements des communautés.

Le défi qui nous attend consiste donc à veiller à ce que le droit à l'alimentation soit au cœur des efforts déployés dans le monde pour éradiquer la faim, tout en s'assurant que la nourriture est produite dans les limites environnementales de la planète. Nous devons relever le défi de l'égalité en permettant aux hommes et aux femmes vivant dans la pauvreté de cultiver ou d'acheter suffisamment de nourriture pour manger à leur faim. Il faut prendre des mesures pour promouvoir la résilience sociale et environnementale par le biais d'une bonne gestion de la volatilité des prix alimentaires et d'une réduction de la vulnérabilité au changement climatique.

Oxfam se réjouit du soutien du rapport de haut niveau des Nations unies, du G77, du Groupe africain et d'autres alliés tels que la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, l'Italie et la Turquie, en faveur d'un objectif sur l'alimentation et la faim⁷⁸.

Ci-après, Oxfam propose quatre cibles claires contribuant à la réalisation de cet objectif : garantir que chaque femme et chaque homme aient accès à une alimentation adéquate d'ici 2030 ; renforcer le soutien aux petits producteurs et aux groupes ruraux vulnérables ; garantir la durabilité environnementale et sociale des systèmes alimentaires et agricoles ; et enfin augmenter le nombre de personnes (en particulier de femmes) dont les droits sur les terres et les ressources sont protégés.

Objectif 7 : Éradiquer la faim et garantir le droit à l'alimentation pour tous d'ici 2030*

Cibles	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>1. Zéro faim : veiller à ce que tous les êtres humains aient accès à une alimentation adéquate (sûre, abordable, diversifiée et nutritive) tout au long de l'année d'ici 2030.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et processus en place pour mettre en œuvre les directives de la FAO sur la réalisation progressive du droit à l'alimentation⁷⁹ et du cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition⁸⁰ du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) au niveau national ; • Prévalence de la sous-alimentation (pourcentage de la population d'après l'apport calorique par habitant, ventilé par sexe) ; • Prévalence de la malnutrition mesurée d'après les retards de croissance/taille pour l'âge (pourcentage de la population, ventilé par sexe) ; • Diversité du régime alimentaire (groupes d'aliments consommés).
<p>2. Accroître le soutien aux femmes, aux petits producteurs et aux groupes vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et budget en place pour soutenir les femmes dans l'agriculture (couverture des services d'extension pour les femmes, eau et services de santé par 1 000 exploitants) ; • Représentation dans les groupes de producteurs (nombre de membres par 1 000 exploitants, ventilé par sexe) ; • Accès aux financements (pourcentage de la population rurale, groupes de producteurs ayant accès aux institutions financières formelles) ; • Revenus des petits producteurs alimentaires et des travailleurs agricoles (revenu par foyer, comparaison des salaires décents).
<p>3. Promouvoir des systèmes alimentaires et agricoles résilients du point de vue environnemental et social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs de la biodiversité et durabilité environnementale et sociale intégrées dans la politique nationale alimentaire et agricole ; • Diversité génétique des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiqués et des espèces sauvages (mesure de la Convention sur la diversité biologique) ; • Dégradation et érosion des sols (teneur moyenne en carbone dans la couche arable, matière organique dans le sol) ; • Protection des services écosystémiques (taux annuel de perte de services écosystémiques).
<p>4. Accroître le nombre de femmes et d'hommes dont les droits fonciers, la propriété et les ressources naturelles assurant leur bien-être et leur subsistance sont garantis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes et d'hommes, de communautés et d'entreprises considérant que leurs ressources foncières et leurs droits de propriété sont reconnus et protégés ; • Pourcentage de femmes et d'hommes, des populations indigènes, des communautés locales et des entreprises ayant un titre de propriété reconnu légalement ; • Mesure dans laquelle les cadres juridiques nationaux garantissent aux femmes et aux hommes des droits égaux en matière de propriété et de ressources foncières ; • Mesure dans laquelle le cadre juridique national reconnaît et protège les droits fonciers légitimes et leur exploitation issus d'une multitude de régimes fonciers.

* Nous préconisons également des cibles sur l'alimentation et l'agriculture tenant compte du changement climatique dans l'Objectif 6 (voir page 20)

OBJECTIF 8 : GARANTIR UN ACCES UNIVERSEL ET DURABLE A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT D'ICI 2030

L'accès à de l'eau propre et à un assainissement adéquat est un droit humain fondamental et il est essentiel pour rompre le cycle de la pauvreté. Des progrès considérables ont été réalisés ces vingt dernières années, avec plus de deux milliards de personnes supplémentaires ayant accès à de l'eau potable. Toutefois, près de 800 millions de personnes n'ont toujours pas accès à de l'eau propre, et 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès aux services d'assainissement⁸¹.

Il devient urgent d'améliorer l'accès à l'eau (et la qualité de celle-ci) alors que les ressources en eau du monde se raréfient. Le changement climatique et l'augmentation de la population ne peut qu'exacerber ces risques. D'ici 2025, 1,8 milliard de personnes vivront dans des régions marquées par la rareté de l'eau. La sécurité de l'eau en milieu rural est vitale pour près de deux milliards de personnes qui vivent et travaillent au sein de 500 millions de petites exploitations⁸². Les pays doivent adopter des systèmes de gestion de l'eau durables et résilients au climat.

Nous devons veiller à ce que l'eau soit distribuée équitablement entre les foyers, l'agriculture et l'industrie, ainsi qu'entre les zones rurales et urbaines. Les personnes qui n'ont toujours pas accès à l'eau comptent parmi les plus pauvres et vivent souvent dans des bidonvilles et des zones rurales reculées, négligés par les États et les fournisseurs de services d'eau.

Les femmes et les filles sont exposées de manière disproportionnée au manque d'eau et d'assainissement. C'est souvent à elles qu'incombe la corvée d'eau, ce qui peut empêcher les filles d'aller à l'école. Pour celles qui sont scolarisées, le manque d'installations sanitaires appropriées dans de nombreuses écoles pousse de nombreuses filles à abandonner leurs études au début de leur puberté. Sans accès à des toilettes privées, de nombreuses femmes n'utilisent les toilettes publiques que la nuit, alors que le risque d'agression ou de harcèlement sexuel est plus élevé.

Oxfam salue le soutien apporté par le rapport de haut niveau des Nations unies à un objectif sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), ainsi que la reconnaissance massive des membres du GTO, y compris le G77, le Groupe africain, les PMA et l'AOSIS, concernant la nécessité que le cadre post-2015 garantisse un accès universel et durable à l'eau et à l'assainissement⁸³.

Objectif 8 : Garantir un accès universel et durable à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030

Cibles	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>1. Fournir un accès universel et durable à une eau potable sûre à la maison, dans les écoles, dans les centres de santé et dans les contextes de déplacement (camps de réfugiés et de personnes déplacées internes (PDI)).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la population ayant accès à des systèmes d'approvisionnement en eau sûrs et opérationnels ; • Temps moyen passé pour aller chercher de l'eau, par sexe ; • Normes Sphère⁸⁴ satisfaites dans les situations humanitaires ; • Nombre de pays pratiquant des prix moyens permettant une tarification sociale ou « solidaire ».
<p>2. Fournir un accès universel à des services d'assainissement de base dans un rayon de 1 km des habitations, dans les écoles, dans les centres de santé et dans les contextes de déplacement (camps de réfugiés et de PDI).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des communautés exemptes de défécation en plein air ; • Pourcentage d'écoles dotées de systèmes d'assainissement distincts et d'installations sanitaires nécessaires à une bonne hygiène menstruelle ; • Pourcentage de la population ayant accès à des installations sûres de stockage, de transport et d'élimination des excréments.
<p>3. Veiller à ce que les systèmes de gestion de l'eau soient durables et résilients au climat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant réalisé des études sur les vulnérabilités face au changement climatique dans le secteur de l'eau, avec une feuille de route claire pour réduire la vulnérabilité climatique d'ici 2020 ; • Nombre de pays ayant mis en place des systèmes de gestion de l'eau intégrés durables et capables de répondre aux impacts climatiques prévus d'ici 2025 ; • Part de la population ayant accès à des services d'eau et d'assainissement construits et exploités selon des normes de résistance aux risques adaptées aux spécificités locales ; • Nombre de pays ayant réalisé une analyse approfondie des menaces et des conflits par rapport à l'impact de la rareté des ressources en eau sur les conflits (violents).
<p>4. Ramener les prélèvements d'eau douce à un niveau conforme aux ressources et optimiser la consommation d'eau dans l'agriculture, l'industrie et les zones urbaines⁸⁵.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de gain d'efficacité dans l'agriculture, l'industrie et les zones urbaines ; • Prélèvement d'eau douce aux fins agricoles en pourcentage du prélèvement total d'eau ; • Taux consommation totale/régénération de l'eau des nappes phréatiques.

OBJECTIF 9 : ATTENUER LES RISQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE D'ICI 2030

Le droit à la vie et la sécurité est inscrit dans le droit international, et un consensus mondial se dessine quant aux obligations légales des États à réduire les risques de catastrophes naturelles⁸⁶. Actuellement, près de 300 millions de personnes sont frappées par des catastrophes naturelles chaque année et 1,5 milliard d'êtres humains vivent en situation d'insécurité. Les inégalités et le changement climatique de plus en plus rapide ne font qu'empirer une situation déjà critique. En l'absence d'action radicale, les États fragiles ou en conflit pourraient regrouper les deux tiers des personnes en situation d'extrême pauvreté d'ici 2030.⁸⁷

Le changement climatique exacerbe d'ores et déjà le problème. Il a fortement contribué à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique⁸⁸ et a été associé aux mauvaises récoltes et aux pénuries alimentaires frappant des populations déjà vulnérables dans le Sahel. La sécheresse au Sahel, combinée à d'autres facteurs, a participé à une recrudescence des conflits violents concernant les terres et l'eau⁸⁹. Le ministère de la Défense des États-Unis⁹⁰ et Sir Nicholas Stern⁹¹, entre autres, ont averti que cette tendance pourrait se banaliser dans les régions les plus touchées par le changement climatique.

Les catastrophes naturelles et les conflits peuvent aussi enraciner les inégalités. Le fardeau est beaucoup plus lourd pour les personnes pauvres : leurs rares possessions sont majoritairement constituées d'actifs physiques et ces personnes sont vulnérables aux conflits et aux catastrophes naturelles, tout en ne bénéficiant souvent que d'une protection financière et d'un soutien public minimes. Les femmes et les filles sont souvent les plus vulnérables du fait des discriminations généralisées. L'instabilité et l'insécurité qui accompagnent les conflits et les catastrophes naturelles peuvent entraîner une recrudescence de la violence faite aux femmes et aux filles.

Les OMD actuels ne tiennent pas compte de l'impact des crises et le cadre post-2015 doit inclure un objectif portant clairement sur les risques de catastrophes naturelles et de violence. D'après le Rapport sur le développement dans le monde 2014⁹², une gestion responsable et efficace des risques peut sauver des vies, prévenir des dommages économiques, empêcher des reculs en matière de développement et créer de nouvelles opportunités.

L'objectif de réduction des risques dans le monde doit viser à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux conflits en renforçant la résilience des groupes marginaux et vulnérables pour faire face à de tels chocs. Il est essentiel d'impliquer les femmes dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes naturelles, ainsi que dans les

mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas de catastrophe.

L'objectif doit aussi mettre un accent particulier sur le règlement des conflits en identifiant et en combattant les principaux facteurs qui contribuent ou sont directement à l'origine de conflits violents. Il doit s'appuyer sur les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité en veillant à la participation des femmes à tous les niveaux des processus de paix et de médiation.

Oxfam se réjouit du soutien grandissant de la part des pays pauvres, à revenus intermédiaires ou riches en faveur d'un cadre qui porte à la fois sur les catastrophes naturelles et les conflits. Ces pays, à l'instar du rapport de haut niveau des Nations unies et l'Union africaine⁹³, reconnaissent que les chocs et les pressions nuisent aux avancées en matière de développement. Oxfam appelle les États membres à traduire cette prise de conscience en un objectif dédié, selon les principes décrits plus bas.

Objectif 9 : Atténuer les risques pour le développement durable dans le monde d'ici 2030

Cibles ⁹⁴	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>1. Réduire les pertes dues à des catastrophes naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes économiques directes suite à des catastrophes naturelles, en pourcentage du PIB (à l'aide de données réelles et modélisées) ; • Nombre de jours de travail et d'école manqués à cause de catastrophes naturelles ; • Perte des ressources du foyer suite à une catastrophe naturelle, en pourcentage du revenu du foyer (à l'aide de données réelles et modélisées) ; • Nombre de personnes tuées ou directement affectées par des catastrophes naturelles.
<p>2. Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sombrant dans la pauvreté à cause de catastrophes naturelles ; • Nombre de jours de fonctionnement des principales infrastructures (santé, éducation, eau et assainissement, énergie, communications, transport, ports, bâtiments publics) perdus à cause de catastrophes naturelles ; • Part des infrastructures clés et des logements bâtis d'après des normes de résistance aux risques adaptées aux spécificités locales et nationales ; • Pourcentage d'habitants dans les municipalités où des mécanismes participatifs de résilience, d'adaptation, de préparation et d'intervention sont en place (y compris ceux destinés à répondre aux besoins et aux droits des femmes).
<p>3. Réduire l'impact des conflits et de la violence sur l'élimination de la pauvreté et la croissance économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes tuées, blessées, déplacées ou touchées autrement par les conflits et la violence ; • Les personnes de tous les groupes sociaux, en particulier les femmes, se sentent en sécurité et sont confiantes dans la garantie de leur sécurité ; • Pertes économiques dues à la violence et aux conflits, en pourcentage du PIB ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de combattants effectivement désarmés, démobilisés et intégrés dans l'économie formelle.
<p>4. Réduire les chocs frappant le développement durable en s'attaquant aux causes profondes des conflits, des tensions et des différends, en veillant à leur résolution pacifique, inclusive et constructive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stratégies nationales et locales efficaces et participatives de règlement des conflits développées et mises en œuvre ; • Nombre de personnes tuées ou touchées par des incidents violents ; • Les personnes de tous les groupes sociaux ont des moyens efficaces de lutter contre les injustices. Elles ont accès, avec confiance, à la garantie d'une justice efficace, responsable et impartiale ; • Part de femmes endossant des rôles décisionnels dans les organisations impliquées dans la prévention des conflits et les processus de paix.

3. APPLIQUER LE CADRE

Oxfam croit à une approche du développement basée sur les droits. À ce titre, Oxfam plaide pour que le cadre post-2015 inclue un objectif dédié garantissant l'égalité politique par le biais d'une gouvernance inclusive, afin de lutter contre la confiscation du pouvoir politique par les élites. De plus, il est essentiel que les nouveaux objectifs soient intégralement financés à la hauteur de leur ambition. Dans cette optique, l'objectif final reprend la recommandation d'Oxfam de mettre en place des cibles pour assurer les ressources nécessaires au cadre.

OBJECTIF 10 : GARANTIR L'EGALITE POLITIQUE PAR LE BIAIS D'UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE D'ICI 2030

Les populations attendent de leur gouvernement qu'il soit intègre, responsable et à l'écoute de leurs besoins. Comme le reconnaît le rapport de haut niveau des Nations unies, le fait de bâtir des institutions inclusives, efficaces, ouvertes et responsables pour tous est une base essentielle pour des sociétés pacifiques et prospères⁹⁵.

Il ne faut pas compter sur le hasard pour tendre vers l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités. C'est une question de choix, avec des décisions politiques visant à distribuer le pouvoir et les ressources d'une manière qui aide les personnes pauvres et marginalisées à jouir de leurs droits en tant que citoyens et à vivre une vie prospère. Malheureusement, trop souvent, les institutions publiques de pays à travers le monde privilégient plutôt les intérêts politiques et économiques de quelques élites.

Pour garantir un système de gouvernance inclusive efficace, les institutions publiques doivent être gardées de toute confiscation par les élites et protégées contre la manipulation par des intérêts particuliers cherchant à gagner davantage de pouvoir économique. De plus, la gouvernance inclusive exige de ne négliger les besoins d'aucun citoyen sur la base de son identité ou orientation sexuelle, de son âge, de ses capacités ou de son éloignement par rapport aux centres décisionnels.

Les citoyens doivent pouvoir exercer leurs droits à accéder à l'information, à la liberté d'expression et à la liberté de la presse⁹⁶, à être protégés par la loi (et à être égaux devant elle⁹⁷), à s'organiser et à participer à l'élaboration des politiques.

Lorsque ces conditions sont réunies, une pression externe soutenue (par des citoyens ordinaires, des journalistes, des parlementaires et des groupes de vigilance) peut soutenir les efforts déployés au sein des institutions publiques pour améliorer leur indépendance politique vis-à-vis des intérêts particuliers de certaines entreprises ou de certaines élites.

Ces institutions seront alors plus à l'écoute des exigences des citoyens en matière de politiques efficaces et d'investissements suffisants dans le développement et la lutte contre la pauvreté. Elles seront moins sujettes à la corruption et au secret, et plus disposées à condamner ceux qui les pratiquent. Les citoyens peuvent alors suivre exactement la destination et le mode d'attribution et de dépense des recettes publiques issues des impôts, de l'aide et des industries extractives, et évaluer l'impact qu'ont ces ressources sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de celles des autres.

Le tableau ci-dessous présente plusieurs recommandations pour un objectif garantissant l'égalité politique et la gouvernance inclusive. Oxfam reconnaît que la solidité des institutions varie beaucoup d'un pays à l'autre, avec des faiblesses particulières dans les États fragiles et en proie aux conflits. C'est pourquoi Oxfam recommande des cibles permettant des améliorations progressives et continues destinées à tendre vers des normes minimales de gouvernance inclusive, et à les dépasser.

Objectif 10 : Garantir l'égalité politique par le biais d'une gouvernance inclusive d'ici 2030

Cibles	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>1. Garantir à tous le droit à l'information, à la liberté d'expression et l'accès aux données de l'État.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les États garantissent à la population un droit exécutoire à l'information et à la liberté d'expression, ce afin d'assurer la transparence, de dénoncer les abus de pouvoir et de demander des comptes aux institutions publiques⁹⁸ ; • L'intégralité du processus, de la préparation aux débats avant approbation des lois et des réglementations qui régiront la vie des citoyens (en particulier les services publics) est ouvert et accessible à tous ; • Les États diffusent des déclarations claires et simples concernant les budgets, les politiques et les lois au niveau national et sous-national ; • Les pays publient en temps utile des rapports fiscaux complets, comparables et exploitables tout au long de l'année, selon un ensemble de normes graduées issues de normes internationales établies, qui incluent les dépenses et les recettes publiques provenant des impôts, de l'aide et des industries extractives ; • Les pays rendent compte publiquement de leurs dépenses publiques, des réalisations et des résultats obtenus pour chacun des objectifs de développement. Les informations sur les dépenses sont ventilées de manière pertinente.
<p>2. Assurer la participation de tous les citoyens dans la conception et la surveillance des politiques publiques et de la prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les lois et les politiques reconnaissent que la participation publique de tous les citoyens ne se limite pas aux élections (des mécanismes de redevabilité des États en matière de services sociaux doivent être institutionnalisés dans les systèmes de prestations) ; • Les droits de tous les citoyens (quels que soient leur âge, leur identité ou leur orientation sexuelle, leur

	<p>origine ethnique ou le territoire qu'ils occupent) à façonner les missions fondamentales quotidiennes de leur État sont institutionnalisés dans les lois, les politiques et les pratiques, notamment par le biais de mécanismes de redevabilité sociale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens (quels que soient leur âge, leur identité ou leur orientation sexuelle, leur race ou origine ethnique ou le territoire qu'ils occupent) participent à l'élaboration des politiques fiscales et à la surveillance de leur mise en œuvre ; • Des politiques et des ressources sont en place pour soutenir les capacités individuelles et collectives des groupes négligés à s'organiser, à accéder et à influencer sur les systèmes et processus de gouvernance.
<p>3. Garantir le droit de tous à s'organiser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'existence d'un environnement favorable à la société civile⁹⁹ avec des garanties légales pour le respect, la protection et la réalisation du droit à : rechercher et protéger les ressources ; fonctionner sans interférence de l'État ; communiquer et coopérer ; la liberté d'expression et de plaider ; fonder et faire vivre des organisations ; • Niveau de représentation des femmes aux postes de direction, de responsables et dans les conseils des institutions publiques et de la société civile ; • Niveau de liberté de l'Internet et de confidentialité prévu dans l'appareil législatif et effectivement protégé de sorte que les personnes puissent s'organiser dans la société civile numérique.
<p>4. Garantir l'accès de tous aux institutions judiciaires et à des services d'aide juridique abordables, équitables et rapides.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de citoyens détenant des papiers d'identité légaux ; • Pourcentage de personnes avec des droits garantis (communautaires) concernant l'affectation des sols et la propriété foncière, et participation aux prises de décisions ouvertes et responsables sur l'affectation des sols ; • Pourcentage de personnes ayant accès à une administration de la justice équitable et sensible à l'identité sexuelle, servie par une aide juridique¹⁰⁰ abordable et des services de haute qualité fournis par la police, les tribunaux, les tribunaux administratifs, les médiateurs et les autorités coutumières ; • Pourcentage de personnes marginalisées, en particulier des femmes et des jeunes, ayant accès à des forums efficaces et équitables pour résoudre des conflits, se protéger de violences et statuer sur des différends avec l'État ou le secteur privé.

OBJECTIF 11 : GARANTIR LE FINANCEMENT DU CADRE

Il est essentiel que les nouveaux objectifs soient intégralement financés à hauteur de leur ambition. Alors que cela n'est possible qu'en associant différents flux de financement, les sources publiques de financement doivent occuper une place centrale dans ce processus.

Les ressources nationales sont et resteront la principale source de financement pour les pays en développement. Bien qu'elles aient augmenté en part du PIB sur les dix dernières années, il est essentiel de prendre des mesures pour garantir que la perception des taxes au niveau national devienne plus prévisible, stable et robuste, et que toutes les parties de la société (particuliers et entreprises) contribuent selon leurs moyens. Le ratio moyen entre recettes fiscales et PIB dans les pays en développement est trop faible par rapport à celui des pays développés. Les calculs d'Oxfam dans 52 pays en développement révèlent qu'il serait possible de mobiliser 269 milliards de dollars supplémentaires pour financer les services publics si la perception des impôts était améliorée de manière significative¹⁰¹.

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales doit aussi être identifiée comme une priorité essentielle du cadre post-2015. Les flux financiers illicites ont entraîné la perte d'environ 950 milliards de dollars dans les pays en développement en 2011¹⁰², soit près de sept fois ce que ces mêmes pays reçoivent en aide aux pays en développement (APD) chaque année. Il est urgent de redoubler d'efforts pour améliorer la transparence et la coopération en matière fiscale, notamment avec le développement d'indicateurs permettant de mesurer efficacement les progrès de la lutte contre l'évasion fiscale.

L'APD joue un rôle unique dans la lutte contre la pauvreté et reste une source de revenus vitale pour certains des pays les plus pauvres du monde. L'APD vise particulièrement à réduire la pauvreté et a donc un avantage par rapport aux autres sources de financement pour atteindre les cibles de développement et soutenir les investissements publics, comme pour la santé et l'éducation. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE doivent continuer à s'efforcer d'atteindre la cible de 0,7 % du RNB (revenu national brut) pour l'APD. Par ailleurs, tous les pays, y compris les pays émergents, doivent s'entendre pour respecter les engagements de coopération efficace en faveur du développement convenus à Accra et Busan¹⁰³. De plus, toute nouvelle définition de l'APD ne devra être faite qu'une fois les objectifs post-2015 établis.

Certaines sources de financement innovantes ont le potentiel de générer des recettes substantielles pouvant servir au financement du cadre. Les taxes sur les transactions financières (TTF), telles que la TTF régionale que l'Union européenne est en train de développer, pourraient constituer des fonds considérables, à condition que les sommes perçues soient encadrées pour le développement et la lutte contre le changement climatique. Il faudrait aussi imaginer des taxes carbone innovantes, dont

les recettes pourraient être utilisées dans les programmes climatiques nationaux et internationaux, notamment en alimentant le Fonds vert pour le climat de la CCNUCC.

Le secteur privé apparaît comme un acteur clé pour mobiliser les ressources nécessaires pour lutter contre les inégalités et le changement climatique et financer les objectifs post-2015 (comme financeur, mais aussi comme partenaire commercial). Les bailleurs de fonds cherchent de plus en plus à recourir à l'APD pour tirer parti de financements privés en mêlant fonds publics et financement privé pour proposer des prêts subventionnés ; ils canalisent les financements publics par le biais d'institutions de financement du développement et d'intermédiaires financiers (pour partie) afin de lever des capitaux financiers ; ils s'associent à des entreprises au sein de fonds compétitifs de subvention et d'encouragement.

Comme les objectifs des entreprises et les objectifs de réduction de la pauvreté ne sont pas forcément compatibles, les bailleurs de fonds devront s'assurer que les partenariats avec des acteurs du secteur privé en vue de lever des financements privés sont axés en priorité sur la réduction de la pauvreté. Les acteurs du secteur privé doivent redresser la barre et assumer pleinement leur responsabilité vis-à-vis des pays et des communautés où ils interviennent. Ils doivent respecter les lois nationales en vigueur et intégrer les principes d'appropriation pour fournir de véritables résultats pour les personnes pauvres, tout en restant transparents et redevables vis-à-vis de tous les citoyens. Enfin, il convient de faire preuve de la plus grande prudence lors de l'utilisation des maigres ressources publiques pour optimiser le financement privé. Celles-ci ne doivent être mobilisées que si elles conditionnent le financement et si les avantages en matière d'atténuation de la pauvreté sont indiscutables.

Objectif 11 : Garantir le financement du cadre

Cible 1 : Combattre la fraude et l'évasion fiscales	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
1.1 Mettre un terme au secret financier d'ici 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays participant à un système automatique et multilatéral pour l'échange d'informations fiscales ; • Nombre de pays tenant un registre public des propriétaires bénéficiaires d'entreprises, de trusts et autres entités commerciales ; • Nombre de pays ayant une législation obligeant les entreprises à publier des informations financières, dont les recettes fiscales dans chaque pays où elles opèrent ; • Nombre de pays appliquant des sanctions contre les paradis fiscaux ou les entreprises et les particuliers utilisant des paradis fiscaux pour réduire leurs charges fiscales.
1.2 Mettre en œuvre un processus international inclusif pour combattre la fraude fiscale des entreprises et adopter de nouvelles méthodes de taxation des entreprises multinationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays en développement participant aux réformes fiscales internationales ; • Nouvelles recherches menées par des institutions internationales sur des alternatives au principe de pleine concurrence.

<p>1.3 Reconnaître le rôle des pays en développement et la nécessité qu'ils participent aux réformes fiscales internationales sur un pied d'égalité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays en développement participant aux réformes fiscales internationales ; • Nombre d'« évaluations des répercussions » menées par les pays développés pour évaluer l'impact de leurs politiques fiscales sur les pays en développement ; • Quantité d'assistance technique et d'APD fournie par les bailleurs de fonds pour soutenir la mobilisation des ressources nationales ; • Création d'un forum international pour les négociations fiscales.
--	---

Cible 2 : Mettre en place des systèmes fiscaux internes progressifs et durables	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>2.1 Garantir des recettes fiscales suffisantes et durables dans tous les pays, sous une forme plus progressive afin que tous (entreprises et particuliers) contribuent selon leurs moyens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio recettes fiscales/PIB par rapport à la capacité de perception des impôts ; • Progressivité de la charge fiscale intégrale par décile ; • Rapport entre impôts directs et indirects ; • Contribution des taxes sur le capital et la propriété dans les recettes fiscales totales.
<p>2.2 Garantir la gouvernance et la transparence des systèmes fiscaux et la redevabilité des États vis-à-vis de leurs citoyens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de recettes des industries extractives affecté aux fonds intergénérationnels et sociaux ; • Nombre de pays participant au partenariat ouvert intergouvernemental et publiant des données en conséquence ; • Existence de mécanismes participatifs pour que les acteurs de vigilance soient impliqués dans l'élaboration des politiques fiscales et leur mise en œuvre ; • Quantité d'APD et d'appui technique de la part des bailleurs de fonds pour amplifier le renforcement des capacités dans les pays en développement, en particulier dans l'optique de combattre l'évasion fiscale internationale.
<p>2.3 Garantir l'équité de la fiscalité et la redistribution des impôts perçus pour investir dans l'humain et soutenir une croissance inclusive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant adopté des réformes fiscales sensibles à l'identité sexuelle ; • Nombre de pays ayant pris un engagement national à intégrer l'économie informelle dans l'économie formelle ; • Pourcentage de taxes redistribué pour soutenir l'emploi des femmes et financer un socle de protection sociale.

Cible 3 : Financer intégralement l'adaptation au changement climatique	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>3.1 D'ici 2020, les pays développés mettent 100 milliards de dollars par an à disposition des pays en développement aux fins d'adaptation et d'atténuation, dont au moins 50 % sont disponibles sous forme de ressources publiques supplémentaires aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des feuilles de route sont en place en 2017 dans les pays développés pour intensifier le financement public pour le climat ; • Nombre de programmes de pays en développement financés d'ici à l'assemblée générale des Nations unies en

fins d'adaptation.	septembre 2017 ; <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du financement public pour le climat affecté à l'atténuation et à l'adaptation, respectivement, sur une base annuelle jusqu'à 2030.
--------------------	---

Cible 4 : Tenir les engagements d'aide de l'OCDE	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
<p>4.1.1 D'ici 2020, tous les membres du CAD de l'OCDE consacrent 0,7 % de leur RNB à l'aide aux pays en développement ;</p> <p>4.1.2 20 % de l'aide est consacrée à la santé et 20 % à l'éducation ;</p> <p>4.1.3 50 % de l'aide bilatérale est consacrée au soutien budgétaire général et sectoriel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres du CAD de l'OCDE qui consacrent 0,7 % de leur RNB à l'APD ; • Nombre de membres du CAD de l'OCDE à avoir défini une feuille de route d'ici 2017 pour consacrer 20 % de l'APD à la santé et 20 % à l'éducation ; • Nombre de membres du CAD de l'OCDE à avoir défini une feuille de route pour consacrer 50 % de l'APD bilatérale au soutien budgétaire général et sectoriel.
4.2 Tous les bailleurs de fonds libèrent la totalité de leur aide aux pays en développement, y compris l'appui technique et l'aide alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres du CAD de l'OCDE ayant établi une feuille de route pour réduire l'aide conditionnelle d'ici 2020 ; • Nombre de pays publiant des rapports annuels de surveillance concernant la norme commune sur l'efficacité de l'aide.
4.3 L'aide humanitaire répond intégralement aux besoins humanitaires, conformément aux principes humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de financement des appels des Nations unies, des appels nationaux et des appels de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Cible 5 : Générer des sources de financement innovantes	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
5.1 Taxes sur les transactions financières de l'UE11 mises en œuvre (avec une adoption à l'échelle de l'Union européenne) avec 50 % des recettes allouées au financement du développement et de la lutte contre le changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des recettes des TTF consacré à la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique sur une base annuelle ; • Valeur légale de l'accord, en particulier pour ce qui est de l'allocation des recettes pour le développement et la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement ; • Nombre de pays appliquant des TTF sur une base élargie ; • Portée des TTF, c.-à-d. taxation des actions, obligations, devises et dérivés ; • Recettes des TTF d'après le PIB national ou régional des pays ciblés.
5.2 Parvenir à un accord international sur l'établissement de TTF au niveau mondial, avec 50 % des recettes allouées au financement du développement et de la lutte contre le changement climatique.	
5.3 Mettre en œuvre des taxes écologiques mondiales équitables, y compris sur les émissions de carbone, les billets d'avion et le kérosène, en allouant 50 % des recettes à la lutte contre le changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Des feuilles de route sont en place d'ici 2017 pour que 30 pays mettent en œuvre des taxes écologiques sur les émissions de carbone, les billets d'avion et le kérosène ; • 50 % des recettes des taxes écologiques sont alloués à la lutte contre le changement climatique d'ici 2020.

Cible 6 : Comblé le fossé entre les hommes et les femmes en matière de financement	Indicateurs potentiels (ventilés par sexe, âge, handicap éventuel, lieu et groupe social)
6.1 Renforcer le financement pour l'égalité des sexes.	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de suivi et de publication des dépenses intérieures des États (de tous les budgets sectoriels) et de la part de la coopération pour le développement consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, avec des indicateurs de performance des résultats ; • Systèmes de suivi de l'impact des politiques économiques sur l'égalité des sexes ; • Système de suivi du financement des organisations pour les droits des femmes.

CONCLUSION : APPORTER UN CHANGEMENT DURABLE

L'impact à long terme du processus post-2015 dépendra de l'ampleur de son influence sur les moteurs de l'action à long terme, surtout au niveau national. Les OMD ont été un cri de ralliement pour l'opinion publique de nombreux pays développés et ont contribué à l'augmentation des dépenses consacrées à l'aide dans les années 2000. Toutefois, comme l'a souligné Oxfam par ailleurs, ils n'ont pas joué un rôle significatif dans les avancées réalisées depuis 2000.¹⁰⁴

Ceux qui élaborent le cadre post-2015 peuvent et doivent tirer des leçons de cette expérience et concevoir les objectifs du cadre post-2015 de sorte à créer une dynamique d'action durable, surtout au niveau national. Cela passe par cinq grands axes :

- **Inclure des obligations claires et contraignantes pour que les États des pays définissent des cibles nationales** compatibles avec le processus mondial, reflétant les priorités nationales et développées de manière transparente en impliquant pleinement la société civile.
- **Garantir de solides mécanismes nationaux de redevabilité dans le cadre**, prévoyant notamment la subdivision des cibles nationales en jalons sur trois à cinq ans afin d'empêcher les États de repousser la mise en œuvre au prochain cycle électoral. Des systèmes de suivi participatif doivent être mis sur pied pour permettre aux citoyens de demander des comptes aux États.
- **Utiliser le processus post-2015 pour accélérer un accord et une action au niveau mondial sur le changement climatique, reconnaissant que celui-ci compromet l'éradication de la pauvreté.** Le processus post-2015 ne doit pas être une initiative parallèle aux négociations sur le climat, mais renforcer ces efforts. Il doit contenir des cibles et des indicateurs pertinents qui encouragent l'action dans différents secteurs, comme évoqué dans le présent document.
- **Promouvoir des cadres juridiques et institutionnels forts régissant le secteur privé en prévoyant des obligations et des incitations au niveau national susceptibles d'optimiser la contribution du secteur privé à l'éradication de la pauvreté.** C'est loin d'être le cas à l'heure actuelle. De nombreux États utilisent actuellement le processus post-2015 pour promouvoir des partenariats commerciaux sans chercher à vérifier l'efficacité de cette approche pour obtenir des avancées durables. Les entreprises sont de puissants acteurs qui peuvent peser de manière positive ou au contraire aggraver la pauvreté. L'État joue un rôle charnière pour

influer sur l'impact à long terme de ces entreprises à cet égard, mais aussi en lien avec d'autres processus nationaux et mondiaux.

- **Renforcer la société civile grâce au processus post-2015 et donner naissance à des mouvements qui feront pression sur les États pour que ceux-ci œuvrent à la réalisation des objectifs.** Ce sont les politiques nationales qui détermineront l'impact sur le long terme du processus post-2015. Les Nations unies, les financeurs philanthropiques et les États des pays eux-mêmes peuvent saisir l'occasion offerte par le processus post-2015 pour soutenir la mobilisation de la société civile dans la lutte contre les inégalités et le changement climatique, en lui permettant d'exploiter de nouvelles données et de nouveaux mécanismes de redevabilité.

Oxfam œuvre à la promotion d'un changement durable, sur le terrain et à l'échelle mondiale, par le biais de ses actions humanitaires et de développement et de son travail de campagne. Mais tous ces efforts seront vains si les deux grandes injustices de notre temps, les inégalités et le changement climatique, ne sont pas combattues avec toute l'urgence nécessaire.

Couplé au sommet des Nations unies sur le climat qui se tiendra à Paris cette même année, un accord en faveur d'un nouveau cadre ambitieux en septembre 2015 pourrait insuffler la dynamique pour une transition vers un monde plus équitable allégé du fléau de la pauvreté et du changement climatique. À condition que les États saisissent cette chance.

NOTES

Pour toutes les adresses URL, dernière visite en mai 2014.

- 1 Oxfam (2013), « MDGs Summit: Inequality massively undermining progress on poverty goals », communiqué de presse, Oxfam : NY www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/oxfam-mdgs-media-brief-en-23sept2013.pdf
- 2 D. Green, S. Hale et M. Lockwood (2012), « How Can A Post-2015 Agreement Drive Real Change? », Oxford : Oxfam, www.oxfam.org/en/policy/how-can-post-2015-agreement-drive-real-change
- 3 En Zambie, la publication des données sur les OMD des pays voisins a suscité une certaine émulation, renforçant les arguments des partisans. A. Evans (2012), « Lessons from the Effective Promotion of Safe Motherhood in Zambia », LSE, <http://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/files/2012/10/Lessons-from-the-effective-promotion-of-safe-motherhood-in-Zambia-Alice-Evans-Working-Paper.pdf>
- 4 Ce consensus est établi dans les références suivantes : Groupe de travail ouvert des Nations unies (2014), « Focus Areas », New York : Nations unies, <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3276focusareas.pdf> ; Secrétaire général des Nations unies (2013) « A life of dignity for all: Accelerating progress towards the Millennium Development Goals and advancing the United Nations development agenda beyond 2015 », New York : Nations unies, <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/A%20Life%20of%20Dignity%20for%20All.pdf> ; Nations unies (2013), « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable – Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 », New York : Nations unies, http://www.un.org/fr/sg/beyond2015_report.pdf ; et documents de la coalition Beyond 2015, www.beyond2015.org/document/vision
- 5 Groupe de travail ouvert des Nations unies sur les objectifs de développement durable, <http://sustainabledevelopment.un.org/owg.html>
- 6 Secrétaire général des Nations unies (2013), op. cit.
- 7 Nations unies (2013), op. cit.
- 8 K. Raworth (2012), « Un espace sûr et juste pour l'humanité : le concept du "donut" », Oxford : Oxfam, <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/dp-a-safe-and-just-space-for-humanity-130212-fr.pdf>
- 9 R. Fuentes-Nieva et N. Galasso (2014), « En finir avec les inégalités extrêmes : Confiscation politique et inégalités économiques », Oxford : Oxfam, http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp-working-for-few-political-capture-inequality-200114-fr_0.pdf
- 10 Bureau du secrétaire de presse de la Maison-Blanche (2013), « Remarks by the President on Economic Mobility », www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/12/04/remarks-president-economic-mobility
- 11 D. Grammaticas (2013), « China's new President Xi Jinping: A man with a dream », BBC News, www.bbc.co.uk/news/world-asia-china-21790384
- 12 « Exhortation apostolique », http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium.html
- 13 Banque mondiale (2013), « Objectifs du Groupe de la Banque mondiale : Mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée », Banque mondiale, www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/04/17/ending_extreme_poverty_and_promoting_shared_prosperity
- 14 A. G. Berg et J. D. Ostry (2011), « Warning! Inequality May Be Hazardous to Your Growth », IMF Direct, www.blog-imfdirect.imf.org/2011/04/08/inequality-and-growth/
- 15 Des disparités salariales importantes figurent parmi les 10 principaux risques listés par le FEM dans le monde. FEM (2013), « Global Risks 2014 », Forum économique mondial, <http://www.weforum.org/reports/global-risks-2014-report>
- 16 « Tout au long de nos discussions, le groupe a insisté sur l'importance de l'éradication de la pauvreté, de la prévention d'un développement inéquitable au sein des États et entre eux et de la protection de l'environnement, des défis parmi les plus pressants auxquels l'humanité devra faire face au cours de ce siècle en matière de développement durable. » Lettre du co-président du Groupe de travail ouvert adressée aux missions des Nations unies (février 2014), www.sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3272cochairsletter.pdf

- 17 Une croissance inclusive ciblant les inégalités est un objectif global du développement durable. Secrétaire général des Nations unies (2013), op. cit.
- 18 Union africaine (2014), « Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 », communiqué de N'Djamena. UA : N'Djamena, www.africa-platform.org/sites/default/files/resources/common_african_position_cap_on_post_2015_development_agenda_french.pdf
- 19 Oxfam salue particulièrement la recommandation du rapport de haut niveau des Nations unies de ne considérer les cibles comme atteintes que si elles sont réalisées par toutes les catégories de revenus concernées.
- 20 J. Stiglitz et M. Doyle (2014), « Eliminating Extreme Inequality: A Sustainable Development Goal, 2015–2030 », *Ethics & International Affairs*, 20 mars 2014, www.ethicsandinternationalaffairs.org/2014/eliminating-extreme-inequality-a-sustainable-development-goal-2015-2030
- 21 D. Jonathan, J. Ostry, A. Berg et G. Tsangarides (2014), « Redistribution, Inequality, and Growth », FMI, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf>
- 22 C. Lagarde (2014), « Un nouveau multilatéralisme pour le XXI^e siècle », Londres : FMI, www.imf.org/external/french/np/speeches/2014/020314f.htm
- 23 P. Telles (2014), « Brazil: Poverty and Inequality. Where to Next? » Brasília : Oxfam.
- 24 « Objectif 1 : éradiquer la faim et la pauvreté extrême », <http://www.un.org/millenniumgoals/poverty.shtml>
- 25 A. Shepherd et al (2014), « The Chronic Poverty Report 2014-2015: The road to zero extreme poverty », Londres : Overseas Development Institute, www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8834.pdf
- 26 « Progress report of the Open Working Group of the General Assembly on Sustainable Development Goals », Groupe de travail ouvert, www.sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3238summaryallowg.pdf
- 27 Les recherches de Brookings exposent un éventail de réalisations possibles en matière de réduction de la pauvreté en se basant sur les performances antérieures et des scénarios de croissance potentiels. Le scénario de base table sur 412 millions de personnes vivant dans la pauvreté en 2030. L. Chandy, N. Ledlie et V. Penciakova (2013), « The Final Countdown: Prospects for Ending Extreme Poverty by 2030 », Washington DC : Brookings, <http://www.brookings.edu/research/reports/2013/04/ending-extreme-poverty-chandy>
- 28 Ibid. Selon un scénario pessimiste où les 10 % les plus riches confisquent chaque année 0,25 % du revenu des 40 % les plus pauvres, 300 millions de personnes supplémentaires devraient vivre en situation de pauvreté d'ici 2030.
- 29 Ibid.
- 30 A. Shepherd (2014), op. cit.
- 31 L. Denny (2013), « Consulting the evidence - How conflict and violence can best be included in the post-2015 development agenda », Londres : Overseas Development Institute, www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8486.pdf
- D'après les observations réalisées en Haïti, au Pakistan, aux Philippines et dans d'autres pays, il est avéré que ces catastrophes jouent un rôle majeur pour pousser les foyers sous le seuil de pauvreté et les y maintenir. Les recherches ont révélé qu'un sinistre non assuré peut entraîner à court terme un ralentissement de la croissance économique de 0,6 à 1 %, ainsi que des pertes cumulées deux à trois fois plus importantes.
- 32 A. Shepherd et al (2013), « The geography of poverty, disasters and climate extremes in 2030 », Londres : Overseas Development Institute, www.odi.org.uk/publications/7491-geography-poverty-disasters-climate-change-2030
- 33 Pour plus d'informations sur le socle de protection sociale, rendez-vous sur : <http://www.socialprotectionfloor-gateway.org/index.html>
- 34 Comme l'ont déclaré plusieurs économistes tels que Thomas Piketty : T. Piketty (2014), *Capital in the Twenty-First Century*, Boston : Harvard University Press.
- 35 ONU Femmes (2013), « Un objectif autonome en faveur de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de l'autonomisation des femmes », p. 25, www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2013/7/post-2015-long-paper
- 36 Déclaration fournie par les États membres au cours de la 10^e session du Groupe de travail ouvert : <http://sustainabledevelopment.un.org/owg10.html#statements>

- 37 Comme défini par la coalition mondiale pour le Socle de Protection Sociale, le concept de sécurité de revenu englobe l'accès aux biens et aux services (nutrition, hébergement, éducation et soins de santé) jugés nécessaires à l'échelle nationale et garantis par l'État soit par une prestation directe, soit par une prestation en espèces qui permet d'acheter ces biens et ces services.
- 38 Secrétaire général des Nations unies (2013), op. cit ; Oxfam (2013), op. cit.
- 39 OMS, Département Santé et Recherche génésiques, London School of Hygiene and Tropical Medicine, Conseil sud-africain de la Recherche médicale (2013), « Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes », Organisation mondiale de la Santé, <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564625/fr/>
- 40 Conclusions de la 58^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies : « Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement pour les femmes et les filles », www.unwomen.org/fr/csw/csw58-2014
- 41 ONU Femmes (2013), op. cit.
- 42 Union africaine (2013), « African Ministers of Gender Issue Key Recommendations for a Stand Alone Goal on Gender Equality and Women's Empowerment for the Post 2015 Development Agenda », <http://wgd.au.int/en/content/african-ministers-gender-issue-key-recommendations-stand-alone-goal-gender-equality-and-wome>
- 43 OCDE, « Gender equality and women's rights in the post-2015 agenda: A foundation for sustainable development », Paris : OCDE, www.oecd.org/dac/gender-development/POST-2015%20Gender.pdf
- 44 J. Woodroffe et al, « Women's rights and gender equality in the post-2015 framework », Londres : Gender & Development Network, www.gadnetwork.org/storage/post-2015/GADN%20Post-2015%20position%20paper.pdf
- 45 Déclaration fournie par les États membres au cours des 9^e et 11^e sessions du Groupe de travail ouvert : <http://www.iisd.ca/vol32/enb3209f.html> et <http://www.iisd.ca/vol32/enb3211f.html>
- 46 Ces cibles s'appuient sur les recommandations d'Oxfam dans : D. Rosche (2014), « Close the Gap: How To Eliminate Violence Against Women Beyond 2015 » Oxford : Oxfam, www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-close-gap-violence-women-2015-110314-en_0.pdf ; et D. Rosche (2013), « Ending Violence Against Women: The case for a comprehensive international action plan », Oxford : Oxfam, www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-ending-violence-against-women-action-plan-220213-en.pdf
- 47 Le « revenu virtuel » généré par les services publics permet de réduire les inégalités salariales en moyenne de 20 % dans les pays de l'OCDE et entre 10 et 20 % dans cinq pays d'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Mexique et Uruguay).
- G. Verbist, M. F. Förster et M. Vaalavuo (2012), « The Impact of Publicly Provided Services on the Distribution of Resources: Review of New Results and Methods », OECD Social, Employment and Migration Working Papers, N° 130, OCDE, p. 35, <http://dx.doi.org/10.1787/5k9h363c5szq-en> ; et N. Lustig (2012), « Taxes, Transfers, and Income Redistribution in Latin America », Inequality in Focus, Volume 1(2) : juillet 2012, Banque mondiale, <http://siteresources.worldbank.org/EXTPOVERTY/Resources/InequalityInFocusJuly2012FINAL.pdf>
- 48 Les recherches menées par Oxfam au Lesotho, plus précisément au centre hospitalier Queen Mamohato issu d'un partenariat public-privé, confirment que les partenariats public-privé de ce type sont à la fois coûteux et très risqués, et qu'ils ne contribuent pas à la mise en place d'une couverture universelle et équitable en matière de santé. A. Marriott (2014), « Une dangereuse diversion : Le partenariat public-privé phare de la SFI en matière de santé va-t-il entraîner la faillite du ministère de la Santé du Lesotho ? », Oxford : Oxfam, <http://oxf.am/5QA>
- 49 Organisation mondiale de la santé (2011), « The Abuja Declaration: Ten Years On », www.who.int/healthsystems/publications/abuja_declaration/en/
- 50 E. Seery (2014), « Au service de la majorité : Des services publics pour combattre les inégalités », Oxford : Oxfam, <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp182-public-services-fight-inequality-030414-fr.pdf>
- 51 Déclaration fournie par les États membres au cours des 10^e et 11^e sessions du Groupe de travail ouvert : www.iisd.ca/vol32/enb3210f.html ; <http://www.iisd.ca/vol32/enb3209f.html> ; <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3686Workingdoc.pdf> ; <http://www.iisd.ca/vol32/enb3211f.html>
- 52 Secrétaire général des Nations unies (2013), op. cit.
- 53 Sustainable Solutions Network, « Thematic Group 5: Health for All », www.unsdsn.org/what-we-do/thematic-groups/health-for-all
- 54 Définies par l'Organisation mondiale de la Santé comme supérieures ou égales à 40 % du revenu non indispensable à la subsistance du ménage. www.who.int/health_financing/documents/lancet-catastrophic_expenditure.pdf

- 55 The Office of the UN Special Envoy for Global Education, www.educationenvoy.org
- 56 Ibid.
- 57 Oxfam (2013), op. cit.
- 58 Équipe du Rapport mondial de suivi sur l'EPT (2014), « Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013/14 : Éducation pour tous », <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002256/225654f.pdf>
- 59 G. Brown (2011), « Education for All: Beating poverty, unlocking prosperity », UNESCO, http://campaignforeducation.org/docs/reports/brown/EFA%20Report_lores_FIN.pdf
- 60 Déclaration fournie par les États membres au cours des 9^e et 10^e sessions du Groupe de travail ouvert : <http://www.iisd.ca/vol32/enb3209f.html> ; <http://www.iisd.ca/vol32/enb3210f.html>
- 61 Les recherches supposent « un schéma de développement avec une croissance démographique rapide et des disparités régionales dans les revenus ». M. L. Parry et al. (2009), « Climate Change and Hunger : Responding to the challenge », Programme alimentaire mondial, citant W. Easterling et P. Aggarwal (2007), « Food, Fibre and Forest Products », dans M. L. Parry et al. (2007), « Bilan 2007 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité », Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cambridge : Cambridge University Press, www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg2/ar4-wg2-chapter5.pdf
- 62 PNUE (2013), « The Emissions Gap Report 2013 », Nairobi : PNUE, www.unep.org/pdf/UNEPemissionsGapReport2013.pdf
- 63 Carbon Tracker & The Grantham Research Institute, LSE (2013), « Unburnable Carbon 2013: Wasted capital and stranded assets », LSE : Londres, <http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/publications/Policy/docs/PB-unburnable-carbon-2013-wasted-capital-stranded-assets.pdf>
- 64 K. Raworth (2012), op. cit.
- 65 B. Fischler et al. (à venir), « Discussion Paper: Options for integrating climate change considerations into the Post-2015 development framework », Beyond 2015 UK.
- 66 Déclaration fournie par les États membres au cours de la 9^e session du Groupe de travail ouvert : www.sustainabledevelopment.un.org/owg9.html
- 67 Déclaration fournie par les États membres au cours des 10^e et 11^e sessions du Groupe de travail ouvert : www.iisd.ca/vol32/enb3210f.html, <http://www.iisd.ca/vol32/enb3211f.html>
- 68 T. Gore (2010), « Les financements "climat" après Copenhague : Les questions à 100 milliards de dollars », Oxford : Oxfam, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/climate-finance-post-copenhagen-the-100bn-questions-114104>
- 69 G. Maboloc (2012), « Landmark climate preparedness fund passed by Congress », Oxfam, <http://www.oxfamblogs.org/philippines/landmark-climate-preparedness-fund-passed-by-congress.htm>
- 70 Conformément au processus prévu par le CCNUCC pour développer des Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA).
- 71 Ce point s'appuie sur la recommandation du rapport Stern Review, qui préconise de consacrer 1 % du PIB au niveau mondial à la lutte contre le changement climatique.
- 72 D'après les calculs du WWF dans : WWF (2014), « Targeting a Sustainable Future: Input into the SDG OWG », WWF.
- 73 Comme proposé par le document « Options for Integrating Climate Change » de la coalition Beyond 2015.
- 74 Les événements « post-production » désignent ici la récolte, la manutention et le stockage, la transformation et le conditionnement, le transport et la consommation. Cette cible est basée sur celle recommandée par les agences de Rome dans : FAO, FIDA et PAM (2014), « Food security, nutrition and sustainable agriculture in the post-2015 agenda: priority targets and indicators », Rome : FAO www.fao.org/fileadmin/user_upload/post-2015/RBA_Target_indicators.pdf
- 75 Selon l'indice des pertes alimentaires dans le monde prévu par la FAO. Ibid.
- 76 Conformément à la suggestion du rapport de haut niveau des Nations unies.
- 77 Certains commentateurs affirment que ces chiffres sont sous-évalués du fait des lacunes de la méthodologie employée pour calculer la sous-alimentation. Voir O. de Schutter (2014), « Transcript of a Speech by the UN Special Rapporteur on the Right to Food », discours prononcé lors de la conférence Food Otherwise, Wageningen, 21-22 février 2014.

- 78 Déclaration fournie par les États membres au cours de la 10^e session du Groupe de travail ouvert : www.iisd.ca/vol32/enb3210f.html
- 79 FAO (2015), « Voluntary guidelines to support the progressive realization of the right to adequate food in the context of national food security », FAO, <http://www.fao.org/docrep/009/y7937e/y7937e00.htm>
- 80 Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2013), « Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition », FAO, http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1213/gsf/GSF_Version_2_FR.pdf
- 81 Nations unies (2013), op. cit.
- 82 www.policy-practice.oxfam.org.uk/blog/2013/10/small-is-beautiful-on-world-food-day
- 83 Déclaration fournie par les États membres au cours de la 10^e session du Groupe de travail ouvert : www.iisd.ca/vol32/enb3210f.html
- 84 Ensemble de normes minimales dans les domaines clés de l'aide humanitaire. Voir www.sphereproject.org (dernière visite en avril 2014).
- 85 Conformément à la suggestion du rapport de haut niveau des Nations unies.
- 86 Voir le travail de la Commission du droit international, http://legal.un.org/ilc/guide/6_3.htm
- 87 L. Chandy, N. Ledlie et V. Penciakova (2013), op. cit.
- 88 F. C. Lott, N. Christidis, et P. A. Stott (2013), « Can the 2011 East African Drought be Attributed to Human-Induced Climate Change? », Exeter : Met Office Hadley Centre.
- 89 Programme des Nations Unies pour l'environnement (2011), « Sécurité des moyens d'existence : Changements climatiques, migrations et conflits au Sahel », Genève : PNUÉ, pp. 8–9, http://postconflict.unep.ch/publications/UNEP_Sahel_FR.pdf
- 90 Ministère de la Défense des États-Unis (2014), « Quadrennial Defence Review 2014 », www.defense.gov/pubs/2014_Quadrennial_Defense_Review.pdf
- 91 N. Stern (2014), « Climate change is here now and it could lead to global conflict », the *Guardian*, 14 février, www.theguardian.com/environment/2014/feb/13/storms-floods-climate-change-upon-us-lord-stern
- 92 Banque mondiale (2014), « Rapport sur le développement dans le monde 2014 », Washington, DC : Banque mondiale, <http://go.worldbank.org/OSAT4FHFP0>
- 93 Union africaine (2014), op. cit.
- 94 Seuils spécifiques à définir.
- 95 Nations unies (2013), op. cit.
- 96 L'accès aux technologies et la liberté de l'Internet revêtent une importance croissante.
- 97 L'identité légale et les droits à la terre et à la propriété sont cruciaux. En l'absence de papier d'identité émis par l'État, certaines personnes ne sont pas en mesure d'exercer leurs droits fondamentaux (tels que le droit de vote) ou d'accéder à des services de base (tels que l'ouverture d'un compte bancaire ou l'obtention d'un téléphone mobile). Dans le même temps, trois milliards de personnes à travers le monde vivent sans garantie de leurs droits sur ce qui est souvent leur principal actif : leurs terres, leurs forêts et leurs pâturages.
- 98 Les États s'impliquent au sein du partenariat ouvert intergouvernemental et le rendent opérationnel par le biais d'un plan d'action concret développé en étroite collaboration avec la société civile.
- 99 D'après l'indice d'environnement favorable CIVICUS : S. Patel (2014), « Old problems, Invisible problems, new actors: Conceiving and mis-conceiving our urban century », Civicus, <http://civicus.org/what-we-do-126/2013-05-06-10-38-39>
- 100 D'après l'indice d'état de droit du World Justice Project : <http://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index>
- 101 D. Itriago (2011), « Décider de son développement : La fiscalité pour combattre la pauvreté », Oxford : Oxfam, <http://oxf.am/wN4>
- 102 C. Godfrey (2014), « 3 ways tax justice can help close the inequality gap », Oxford, <http://blogs.oxfam.org/en/blogs/14-02-10-3-ways-tax-can-help-close-inequality-gap>
- 103 Pour plus d'informations, reportez-vous à : effectivecooperation.org
- 104 D. Green, S. Halen et M. Lockwood (2012), « How Can A Post-2015 Agreement Drive Real Change? », Oxfam : Oxford www.oxfam.org/en/policy/how-can-post-2015-agreement-drive-real-change

© Oxfam International juin 2014.

Ce document a été rédigé par David Taylor. Oxfam remercie Hannah Stoddart, Stephen Hale, Charlotte Souлары, Claire Godfrey, Emma Seery, Nick Galasso, Caroline Green, Shawna Wakefield, Daniela Rosche, Sandra Dworack, Robin Willoughby, Debbie Hillier, Omar Ortez et Marco de Swart pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:
advocacy@oxfaminternational.org

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-626-2 en juin 2014.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 90 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice :

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfamexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les affiliés ou visiter www.oxfam.org.

